

LA FETE DE STE-ANNE A YAMACHICHE

MGR CLOUTIER ASSISTE A LA MESSE

La paroisse de Yamachiche a célébré samedi dernier, avec beaucoup d'éclat, sa fête patronale, la fête de Sainte-Anne. Depuis nombre d'années cette fête est chérie par toute la population et cette coutume est religieusement suivie. C'est "dimanche" ce jour-là, et personne ne saurait faire un brin de travail.

La grand-messe fut chantée par M. l'abbé P. A. A. Bellemare, curé de Batiscan et un enfant de la paroisse, assisté de MM. les abbés Arthur Jacob et A. Milot, comme diacre et sous-diacre.

Mgr François-Xavier Cloutier, assistant au trône.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Eddie Hamelin, du Séminaire des Trois-Rivières.

La chorale paroissiale sous la direction de M. Bellemare rendit avec précision et harmonie une jolie messe. Mme Ricard tenait l'orgue.

MORT SUBITE A MASKINONGE

M. ANTONIO DEZIEL MEURT SUBITEMENT HIER MIDI A MASKINONGE

Antonio Déziel, fils de Onésime Déziel et de Marie Paquin, est décédé à Maskinongé lundi midi, le vingt-huit juillet courant, alors qu'il était à travailler à la récolte de foin. Comme la journée était très chaude on avait apporté de l'eau froide et on lui suppose que l'action de cette eau froide aurait pu amener la paralysie de l'estomac et déterminer une congestion pulmonaire aigue.

M. Déziel se plaignait au cours de l'avant-midi de malaise, disant que l'eau froide le fatiguait; on l'envoya alors se reposer à la grange, et vers midi, quand vint l'heure du dîner on le trouva inanimé. On fit venir le médecin et en même temps on transporta le corps chez ses parents.

Le prêtre appelé lui administra les sacrements sous condition.

M. Déziel était le neveu de Mgr J.-E. Paquin, P. D., procureur à l'évêché.

A Mgr Paquin et à la famille Déziel Le Bien Public offre ses plus sincères condoléances.

MORTS SUBITES A ST-GREGOIRE

(Spécial au Bien Public)

St-Gregoire, 29. — Samedi après-midi on trouva le cadavre noirci de Joseph Constant, 18 ans, dans un champ près d'un transformateur électrique, sur la ferme de M. Octave Leblanc. Tout semble faire croire que le jeune homme a été électrocuté.

Madame Albert Béliveau, née Eliza Lacroix, est morte d'une syncope dimanche soir alors qu'elle s'en revenait des vèpres en voiture. La défunte était âgée de 72 ans et laisse pour pleurer sa perte son époux et cinq enfants.

ILS FERONT LE TOUR DU MONDE

M. Edgar Chevrier, député d'Ottawa, est parti avec le colonel Chambers, huissier à la Verge Noire pour Québec où il s'embarquera, pour l'Afrique du Sud. Il y rencontrera les autres députés canadiens à la réunion de l'association interparlementaire qui se réunira à Cape-Town. Ces députés sont les honorables sénateurs Boyer Watson et Willoughby et les députés F. Fard, de l'Islet, E. Chevrier, d'Ottawa et MacQuarrie, de New-Westminster. Ils se rendront d'abord en Angleterre. Ils resteront deux mois dans le sud africain et reviendront par l'Australie la Nouvelle-Zélande et Vancouver.

DESASTREUSE MEPRISE

S.-Michel des-Saints, 25. — Dimanche soir, vers neuf heures un incendie s'est déclaré chez M. Charles Belle-rose, à la rivière Sauvage. Un enfant, ayant mis de la gazoline à la place de pétrole dans un fanal allumé, une explosion se produisit, et mit le feu à la maison qui fut réduite en cendres avec tout son contenu, ainsi que les dépendances. Les pertes s'élèvent à environ \$2,000. M. Belle-rose n'avait pas d'assurance.

LE CONGRES DE PORT ALFRED

Les syndicats catholiques et nationaux de notre ville seront représentés au congrès de Port-Alfred, le 2 août, par les délégués suivants: M. l'abbé L.-J. Chamberland, aumônier; M. J.-G. Bolduc, pour le conseil central; J.-M. Boucher, les charpentiers menuisiers; Georges Francœur, les journaliers et Alphonse Girard, les plombiers.

Ces délégués quitteront Trois-Rivières jeudi prochain, le 31 juillet.

SUCCES D'UN CHANTEUR CANADIEN

M. Gérard, Poisson, ténor, neveu de M. Suzor Côté, vient d'obtenir de brillants succès musicaux aux derniers examens du Conservatoire Royal de Bruxelles. Il a remporté un second prix avec distinction dans la classe de solfège; une première mention au concours de chant à huis clos; un second prix avec grande distinction au concours public. Le programme de ce dernier concours comportait, la troisième vocalise de l'opus 12 Concone; l'air de la 21ème cantate d'église de Bach; le récit et air d'"Alceste", de Gluck; le prestidite des "Maîtres-chanteurs", de Wagner; "A Chloé", de Mozart et "La première rose", de François Rasse.

Après le concours, M. Poisson fut chaleureusement félicité par le directeur du Conservatoire et par M. Corneille de Tharay, directeur du Théâtre Royal, de la Monnaie.

A Montréal, M. Poisson était l'élève de MM. Salvator Issaurel et Louis Michiels.

LES ZOUAVES A STE-ANNE

PLUS DE 650 PERSONNES

L'association des Zouaves des Trois-Rivières a fait dimanche dernier son pèlerinage annuel à la Bonne A Sainte-Anne, par convoi du Pacifique Canadien.

Plus de 650 personnes prirent part au pèlerinage sous la conduite de M. l'abbé Paul Méthot, aumônier du régiment des Zouaves trifiuviens. Le train laissa Trois-Rivières vers les cinq heures et revint de bonne heure dans la soirée.

A Ste-Anne les pèlerins eurent une messe et purent faire les principaux exercices, bien que d'autres pèlerins fussent déjà rendus.

Entre les différents exercices, les pèlerins purent examiner les détails gigantesques de la structure de la nouvelle basilique que la piété des fidèles du Canada tout entier est à élever sur les ruines de l'ancienne brûlée l'an dernier.

L'aspect du nouveau temple est superbe et sera digne de la grande Thaumaturge canadienne, la Bonne Sainte-Anne.

SEMAINE DE PREVENTION DES ACCIDENTS

FETES A GODBOUT

Au cours d'une excursion sur la côte nord, à bord du "Pèlerin" tout dernièrement, les membres de la société Provencher ont décidé d'organiser pour le mois de juin 1925, de grandes fêtes qui auront lieu à Godbout, à l'occasion du dévoilement d'une plaque commémorative en l'honneur de Napoléon Comeau, naturaliste, sauveteur et chasseur.

CONCERT

Jeudi dernier, à la nuit tombante, par un temps d'une douceur idéale, une foule immense couvrait les allées du parc Champlain et les rues avoisinantes. Un intéressant programme musical allait être exécuté par la Philharmonie de La Salle, société d'amis qui mérite les félicitations du public trifluviens pour le nombre de ses membres, sa distinction et sa valeur artistique.

L'arrivée des musiciens fut saluée par de longs applaudissements, des cris de joie et par d'abondants trémolos des trompettes d'automobiles. Lorsque M. Quémener, prit place dans le kiosque, les applaudissements redoublèrent, car la compétence de M. Quémener est justement appréciée.

Le concert commença. Précision d'attaques, mélodie détachée avec netteté ou liée avec grâce, impression de vigueur juvénile, nuances variées, proportion harmonique, et des groupes, brillants tutti, justifiaient les applaudissements qui retentissaient sous les arbres du parc et jusque sur les marches de la cathédrale.

Rarement on a vu tant d'amateurs se grouper autour du kiosque, pour goûter sans rien perdre, toutes les variétés de rythme et d'harmonie de ce brillant concert.

La valse "Jardin des Roses" si riche et si délicate, eut les honneurs d'un rappel, ainsi que la "Danse de guerre indienne" et la musique populaire "Fils américains". Le morceau final "La Belle France" fut un digne couronnement de cette audition musicale. On ne se lasse pas, en effet, d'entendre, si bien rendues, ces mélodies que les générations nous ont transmises et dont le langage éloquent fait jour en nous, tour à tour: fierté, paix, gaieté, tendresse, bravoure.

Nos félicitations à la Philharmonie, à son habile Professeur M. E. Quémener, et à son distingué Président Monsieur Ivanhoe Trudel.

LES ORDRES PONTIFICAUX

PIE XI DECORE 3 CANADIENS-FRANÇAIS

M. Victor Morin est créé commandeur de l'Ordre militaire et pontifical du Saint-Sépulcre. L'hon. juge L.-J. Loranger et M. Emile Vaillancourt, chevaliers du même ordre.

Une dépêche adressée par le Patriarche Latin de Jérusalem au Commandeur L.-J. Rivet, Camarier de Cape et d'Épée de Sa Sainteté Pie XI, annonce la création de M. Victor Morin au titre de Commandeur de l'Ordre Militaire et Pontifical du Saint-Sépulcre, de l'Honorable juge Louis-Joseph Loranger et de M. Emile Vaillancourt au titre de Chevaliers du même ordre.

Ces distinctions ont été conférées à nos estimés concitoyens sur la recommandation de Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, administrateur apostolique de l'archidiocèse de Montréal en reconnaissance des œuvres d'apostolat catholique et social accomplies par eux dans leurs sphères respectives.

L'Ordre du Saint-Sépulcre est le plus ancien des ordres de chevalerie chrétienne. Certains auteurs le font remonter à l'apôtre saint Jacques qui l'aurait établi soixante et huit ans après la mort du Christ, pour veiller à la garde du Saint-Sépulcre. Mais l'opinion la plus accréditée attribue la fondation à Godefroy de Bouillon, lors de la conquête de Jérusalem par les Croisés en 1099.

Cet ordre était à l'origine, religieux, militaire et hospitalier, ses membres avaient pour principales fonctions la garde du Saint-Sépulcre et la protection des pèlerins de Terre-Sainte. Il est aujourd'hui conféré en récompense de services rendus à l'Eglise. La grande maîtrise en est réservée au Souverain Pontife depuis plus de quatre siècles, et la lieutenante générale au Patriarche Latin de Jérusalem qui en exerce tous les pouvoirs.

Les insignes consistent en une croix potence d'or émaillée de rouge et cantonnée de quatre tressettes du même email, suspendue à un ruban noir liseré de rouge.

Le professeur avait choisi des morceaux du plus bel effet, se prêtant bien aux nombreux et divers instruments dont la Philharmonie est composée, et bien propres à faire ressortir les qualités de chaque instrumentiste.

Pendant plus d'une heure que dura le concert, la foule écouta religieusement comme pour acclamer après, avec plus de vigueur, chaque morceau si brillamment interprété.

Bref, ce fut très joli, et comme tout le monde, nous attendons avec anxiété le deuxième concert.

LA CIRCULATION

Le premier poteau posé pour diriger le trafic donne d'excellents résultats et sept autres vont être mis immédiatement à l'essai.

LEURS AVANTAGES

Les deux policiers affectés au service de la circulation l'un au coin des rues Notre-Dame et Des Forges et l'autre au coin des rues Lavolette et St-Maurice, vont retourner à leur quartier régulier. Le chef de police se trouvera ainsi à disposition entre les mains du chef de police de deux hommes de plus.

Ce changement se fera dès que le chef Vachon aura reçu les poteaux indiquant le service à diriger le service de la circulation au coin des principales rues de notre ville.

Un poteau-échantillon est actuellement entre les mains du chef de police. Il a fait plusieurs expériences avec ce poteau sur la fin de la semaine dernière. Il a constaté qu'il ne pouvait pas servir à l'intersection trop étroite de certaines rues. Par contre il fonctionnait très bien à d'autres intersections. On a finalement installé à l'intersection des rues Champlour et St-Maurice où il donne un service excellent.

Huit autres de ces poteaux seront reçus ces jours-ci. Le chef Vachon a décidé de les installer aux endroits suivants: coin des rues Royale et Des Forges; coin des rues Royale et Lavolette; coin des rues Ste-Marie et Champlour; coin des rues Champlour et St-Maurice; coin des rues Des Forges et Notre-Dame; coin des rues Ste-Marie et Lavolette; coin des rues Ste-Marie et St-Georges.

Ces intersections ont été choisies particulièrement en vue de l'intensité du trafic.

Les huit nouveaux poteaux dont on a fait l'essai sont d'un modèle beaucoup plus perfectionnés que l'échantillon actuellement en service à l'intersection des rues Ste-Marie et Champlour. Ces poteaux sont fournis par la Highway Lighthouse Co. Elle les donne à l'essai tout à fait gratuitement durant trente jours. Si le conseil de ville en est satisfait il pourra les acheter ou les louer. S'il n'est pas satisfait, il n'aura qu'à le dire et la compagnie reprendra ces poteaux sans qu'il en coûte un sou à la ville.

Les nouveaux poteaux seront bilingues et divisés en deux catégories. Les uns porteront "Lentement à droite" et les autres: "Marchez avec précaution."

Des dispositions spéciales seront prises pour l'intersection des rues Ste-Julie et St-Prospère. Ces coins constituent un losange et l'espace y est trop étroit pour permettre l'installation d'un poteau. C'est un des endroits les plus dangereux de la ville et plusieurs plaintes ont déjà été faites au chef Vachon sur le danger qu'y offre le passage des autos.

Des plaques spéciales, bien en vue, y seront posées pour rappeler aux automobilistes qu'il y a danger et pour leur recommander d'aller à petite vitesse.

PROCHAIN PELERINAGE EN ACADIE

Nous apprenons avec satisfaction que le pèlerinage en Acadie organisé par le Devoir atteint des proportions inattendues. Ce sera un succès sans précédent. Nous sommes aussi heureux d'informer nos lecteurs que plusieurs prêtres et un bon nombre de jeunes gens de notre région veulent profiter de cette occasion pour aller visiter le "pays d'Évangéline". Une douzaine d'écoliers du Séminaire des Trois-Rivières avec quelques-uns de leurs professeurs nous dit-on, iront étudier sur place l'une des pages les plus étonnantes qu'ait enregistrées l'histoire du monde. Quelle belle semaine de vacances!

CONCERT DE LA PHILHARMONIE

UN GROS SUCCES

La Philharmonie de la Salle a inauguré jeudi dernier, la série de concerts qu'elle donnera au Parc Champlour.

Pour un début, c'est superbe, et les milliers de personnes groupées un peu partout, voire même sur les marches de la cathédrale, ne ménagent pas leurs applaudissements à nos jeunes musiciens.

Le professeur Quémener était à la tribune de direction et il sut tirer de ses musiciens tout le parti possible. C'est dire que ce fut parfait car tous étaient en forme.

Pendant plus d'une heure que dura le concert, la foule écouta religieusement comme pour acclamer après, avec plus de vigueur, chaque morceau si brillamment interprété.

Bref, ce fut très joli, et comme tout le monde, nous attendons avec anxiété le deuxième concert.

LA CIRCULATION

Le premier poteau posé pour diriger le trafic donne d'excellents résultats et sept autres vont être mis immédiatement à l'essai.

LEURS AVANTAGES

Les deux policiers affectés au service de la circulation l'un au coin des rues Notre-Dame et Des Forges et l'autre au coin des rues Lavolette et St-Maurice, vont retourner à leur quartier régulier. Le chef de police se trouvera ainsi à disposition entre les mains du chef de police de deux hommes de plus.

Ce changement se fera dès que le chef Vachon aura reçu les poteaux indiquant le service à diriger le service de la circulation au coin des principales rues de notre ville.

Un poteau-échantillon est actuellement entre les mains du chef de police. Il a fait plusieurs expériences avec ce poteau sur la fin de la semaine dernière. Il a constaté qu'il ne pouvait pas servir à l'intersection trop étroite de certaines rues. Par contre il fonctionnait très bien à d'autres intersections. On a finalement installé à l'intersection des rues Champlour et St-Maurice où il donne un service excellent.

Huit autres de ces poteaux seront reçus ces jours-ci. Le chef Vachon a décidé de les installer aux endroits suivants: coin des rues Royale et Des Forges; coin des rues Royale et Lavolette; coin des rues Ste-Marie et Champlour; coin des rues Champlour et St-Maurice; coin des rues Des Forges et Notre-Dame; coin des rues Ste-Marie et Lavolette; coin des rues Ste-Marie et St-Georges.

Ces intersections ont été choisies particulièrement en vue de l'intensité du trafic.

Les huit nouveaux poteaux dont on a fait l'essai sont d'un modèle beaucoup plus perfectionnés que l'échantillon actuellement en service à l'intersection des rues Ste-Marie et Champlour. Ces poteaux sont fournis par la Highway Lighthouse Co. Elle les donne à l'essai tout à fait gratuitement durant trente jours. Si le conseil de ville en est satisfait il pourra les acheter ou les louer. S'il n'est pas satisfait, il n'aura qu'à le dire et la compagnie reprendra ces poteaux sans qu'il en coûte un sou à la ville.

Les nouveaux poteaux seront bilingues et divisés en deux catégories. Les uns porteront "Lentement à droite" et les autres: "Marchez avec précaution."

Des dispositions spéciales seront prises pour l'intersection des rues Ste-Julie et St-Prospère. Ces coins constituent un losange et l'espace y est trop étroit pour permettre l'installation d'un poteau. C'est un des endroits les plus dangereux de la ville et plusieurs plaintes ont déjà été faites au chef Vachon sur le danger qu'y offre le passage des autos.

Des plaques spéciales, bien en vue, y seront posées pour rappeler aux automobilistes qu'il y a danger et pour leur recommander d'aller à petite vitesse.

DES BANDITS ENLEVENT DES VASES SACRES

ORDINATIONS A NICOLET

Nicolet. — Dimanche, Mgr Brunault a ordonné dans la chapelle du séminaire de Nicolet l'abbé J.-H. Emilien Paillé, qui a dit sa première messe, le lendemain, à S.-Wenceslas, sa paroisse natale.

Le même jour ont été promus aux différents ordres mineurs MM. Joseph D. Deschenaux, Joseph W. Messier, Jos. Jules-P. Poulette, Jos.-Armand A. Ouellette, Jos.-Paul-Ernest Paquin, Eug.-Léo. Fournier, Jos.-Arsène Alard, J.-Raoul Lallier, J.-Geo.-Alb. Côté.

Ont été faits sous-diacres, MM. Gérard Rousseau, J.-R.-Lucien Fontaine, Napoléon Gagnon, Roland Mercure, Walter Houle Oscar Morin V. Lefebvre, Arthur Bergeron, Gabriel Morvan, Lorenzo Cinq-Mars et J.-A. Geo. Parenteau.

Vendredi, le 25 juillet courant, dans l'église de la paroisse du Précieux-Sang, comté de Nicolet, ont été faits diacres: MM. Gérard Rousseau, Lucien Fontaine, Napoléon Gagnon, Roland Mercure, Walter Houle, Oscar Morin et Vigor Lefebvre.

Le même jour et dans le même lieu, a été ordonné, M. l'abbé J.-Emilien-Omer Mergeron, enfant de la paroisse du Précieux-Sang.

Samedi, le 26 juillet, dans la chapelle des Sœurs de l'Assomption de la S. V. de Nicolet, ont été faits diacres: MM. Arthur Bergeron, Gabriel Morvan, Lorenzo Cinq-Mars et J.-Geo. Ant. Parenteau.

Le même jour et au même lieu ont été faits prêtres: MM. les abbés Gérard Rousseau, Napoléon Gagnon, Roland Mercure, Walter Houle, Oscar Morin et Vigor Lefebvre.

Dimanche, le 27 courant dans l'église de N.-D. de Pierreville, comté d'Yamaska, M. J.-Donat Deschenaux a été promu aux deux derniers ordres mineurs, et M. l'abbé Lucien Fontaine a reçu la prêtrise.

M. l'abbé Gérard Rousseau chanta sa première messe dans la cathédrale de Nicolet, dimanche, le 27.

M. l'abbé R. Mercure a dit sa première messe, dimanche, le 27, dans la chapelle du monastère du Précieux-Sang de Nicolet.

Dimanche également, ont dit leur première messe les abbés Napoléon Gagnon, à S.-Cyrille de Wendover, Walter Houle à S.-Grégoire de Nicolet, Oscar Morin, à S.-François-du-Lac, Vigor Lefebvre, à S.-Pierre-les-Becquets.

MM. les abbés Gérard Rousseau et R. Mercure sont des enfants de Nicolet. Le premier est le fils de M. Emmanuel Rousseau et le second, fils de M. John Mercure.

M. l'abbé Ernest Marier, vicaire à Drummondville a été transféré au vicariat de S.-Thomas de Pierreville que M. l'abbé Ernest Poirier quitte pour celui de Drummondville.

UN BAMBIN DISPARAIT

Un garçon de 13 ans, Rodolphe Girard, dont les parents demeurent au No 256a Ste-Ursule est disparu depuis samedi avant-midi de la demeure paternelle et on entretient de graves craintes à son sujet.

L'enfant a été vu pour la dernière fois sur le terrain de l'Exposition samedi soir. On craint qu'il ait été emporté par les gens du cirque et le chef Vachon s'est mis en communication avec les autorités policières d'Ottawa afin que celles-ci opèrent les recherches nécessaires pour retracer l'enfant.

Le bambin a les yeux et les cheveux bruns et il portait une culotte bouffante noire, une blouse blanche et des souliers de tennis bruns quand il est parti de chez lui.

Tous ceux qui pourraient faire parvenir des renseignements à la police ou à ses parents à son sujet seront les bienvenus.

DEPART

MM. Lucien Biron de cette ville Alphonse Paquin de Louiseville sont entrés vendredi au noviciat des Pères Dominicains.

LA ST-MAURICE POWER

La première assemblée annuelle de la Saint-Maurice Power a eu lieu. Le rapport annuel qui fut soumis est le suivant: (1) n'y a pas de compte de profits et pertes.

La compagnie n'a pas encore commencé son exploitation et le rapport ne parle que de l'état financier relativement au compte capital. La Saint-Maurice Power a été organisée dans le but de développer les pouvoirs d'eau formés par les chutes Grès, La Gabelle et le rapide des Forges sur la Saint-Maurice.

Il y a quatre compagnies qui ont des titres absolus sur les chutes Grès mais les chutes La Gabelle et rapide des Forges sont la propriété absolue de la Saint-Maurice Power qui possède un bail emphytéotique de 99 ans avec la province. Elle détient deux mille acres de terre s'étendant sur les deux rives de la Saint-Maurice de la Gabelle à un peu au-dessus de la chute Grès. La propriété de ces terrains permet à la compagnie de harnacher toute la rivière Saint-Maurice à l'endroit où se concentrent les chutes.

Le harnachement consistant en un barrage traversant la rivière St-Maurice, L'usine fait partie du barrage; elle se trouve du côté est.

La Shawinigan s'est engagée par contrat pour une durée de quarante ans à compter du moment de livraison à acheter toute l'énergie disponible, à des prix et termes qui permettront de rencontrer les frais raisonnables d'exploitation et entretien, les taxes et autres frais légitimes y compris l'intérêt sur les obligations, première hypothèque.

Le contrat stipule de plus que la Shawinigan prendra d'autres pouvoirs à certaines conditions qui permettront un revenu substantiel pour la compagnie. On espère que les travaux seront terminés à la fin de 1924 et la première unité devra être en opération au mois d'avril prochain et les autres unités seront mises en opération à des intervalles rapprochés.

LE VOL D'UNE AUTOMOBILE

Dans la nuit de vendredi à samedi des voleurs se sont introduits dans le garage de l'échevin Arthur Gagnon, à la rue Lavolette et se sont emparés de son automobile de la marque Studebaker.

La voiture a été retrouvée considérablement endommagée près de St-Louis de France sur la route de Shawinigan, samedi matin. Les voleurs eurent du trouble avec le moteur et durent abandonner la voiture mais ils ne partirent pas toutefois sans en enlever trois bons pneus.

Il est probable que les voleurs seront assez difficiles à retracer mais le Chef Vachon est à faire une enquête et il espère bien les mettre sous verrou.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 5 août prochain le mariage de M. Emile Ferron, avocat, de Louiseville et Mlle Valérie Robichaud, de la rue St-Georges, Trois-Rivières.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée à la cathédrale.

DE RETOUR

Nous sommes heureux de saluer le retour de M. l'abbé Albert Tessier, qui vient de passer une année à l'Institut Catholique de France.

M. l'abbé reprendra l'enseignement au Séminaire en septembre prochain.

AUX PARENTS

Ne laissez pas vos enfants jouer dans la rue ou sur les trottoirs. Gardez-les dans vos cours ou envoyez-les aux terrains de jeux, mis à votre disposition par la Commission Scolaire.

Remerciements à Sr Catherine Aurélie, faveurs obtenues, promesse de publier.

Remerciements à St-Vincent Ferrer pour faveurs obtenues. M. G.

RADIO

CHEMINS DE FER
NATIONAUX DU CANADA

Programme de radio émis par les chemins de fer Nationaux du Canada, le plus grand système ferroviaire du monde, de la station CKCH (435 mètres), Ottawa, mercredi le 30 juillet, 1924.

Quartette a "Mosquitoes" (Bliss) b) "The Apple and the Worm" la Quartette Bethany. Tenor. "Parted" (Tosti) M. G. Heidman, Piano. "Suite Norwegian Sketches" a) "On the Mountains" b) "From the Carnival" Mlle Mabel Aston. Duo au choix, M. Heidman et Barks. Monologue. "The Law of Death" (Hay) Mlle Patty Sowley.

CHEMINS DE FER
NATIONAUX DU CANADA

Discours en anglais, par M. H. H. Melanson, gerant du trafic aux chemins de fer Nationaux du Canada, intitulé: "Canada's Scenic Spectacle. The Triangle Tour."

Quartette a "Gypsy Trail" b) "I love a Little Cottage" (Galloway) (O'Hara) Quartette Bethany. Piano, a) "Sur les Ailes de la Musique" (Mendelssohn) b) "Etude Staccato" (Fring) Mlle Mabel Aston. Baritone, a) "Did you Love Song" (Pinsugi) M. A. Barks. Duo, au choix, M. Heidman et Barks. Monologue. "Romance of the Sawdust Ring" Mlle Patty Sowley. Quartette. "O Peaceful Night" (Germain) Quartette Bethany.

L'orchestre de danse du club Royal, sous la direction de M. Allan Saunders mettra un programme, directement, de la salle de danse.

CHEMINS DE FER
NATIONAUX DU CANADA

Concert de radio donné par les membres de l'orchestre du vapeur "Aurora" (15,000 tonnes) par arrangement spécial avec la Cunard Steamship Company, et émis du poste CFCE (430 mètres) sous les auspices des Chemins de fer Nationaux du Canada, le plus grand système ferroviaire du monde, vendredi, le 1er août 1924.

Fox Trot. "A Smile Will Go a Long Long Way" (Doris) Fox Trot. "I've Been a Fool" (Londry) Moreau choisis. "La Tessa" (Puccini) Valse "When Lights Are Low" (Kahn) L'Orchestre de l'Ausonia. Déclamation au choix, Mlle Mildred Page, Violoncelle, "Le Cygne" (St-Saens) M. A. S. Arben. Fox trot "California Here I Come" (De Sylva) Moreau choisis. "Shamrock" (Myddleton) Valse "What"

II Do" (Berton); L'Orchestre de l'Ausonia.

Discours en anglais, par M. Robert W. Reford, président de la Canadian Shipping Federation, intitulé: "Cunard and Canada."

Fox trot. "There's Yess Yes in Your Eyes" (Friend); L'Orchestre de l'Ausonia Violon "Souvenir" (Drdla) M. Frank W. Cruten. Fox trot "Pasadena" (Warren) Valse "Dream Boat Waltz" (Wallace); Intermezzo "La Paloma" (Grader); L'Orchestre de l'Ausonia. Déclamation au choix Mlle Mildred Page. Fox trot. "Don't Mind the Rain" (Miller); fox trot au choix, Valse "Gypsy Princess" (Raiman); l'orchestre de l'Ausonia.

CHEMINS DE FER
NATIONAUX DU CANADA

Programme de radio émis par les chemins de fer Nationaux du Canada, le plus grand système ferroviaire du monde de la station CKCH (435 mètres), Ottawa, samedi le 2 août 1924.

Première partie: Ouverture "Tannhauser" (Wagner). Ballade a) "Good Bye" (Tosti) b) "Because of you" (Tosti). Moreau choisis. "The Emerald Isle" (Myddleton). Valse. "Charming" (Joyce). Grand Opera "Il Trovatore" (Verdi). L'Orchestre du Château Laurier directement de la salle de danse.

Deuxième partie: Tenor "My Thoughts Are You" (Cadman) b) "A Long Way from Singapore" (Osgood) M. J. Barron. Saxophone "Valse Vanité" (Weidoff) M. A. Lewis. Comédien Ecossais. "Populaire" (Lauder) M. Jock McDonald. Soprano a) "Vissi d'arte, Vissi d'amore" (Puccini) b) "The Answer" (Perry) Mlle Sydney Howe. Piano. "Sonata Op. 23" (Beethoven) M. L. S. Virr. Tenor a) "Sunrise and you" (Penn) b) "The Irish Girl" (Lohr) M. J. Barron. Saxophone "Fantasia Annie Laurie" (Gerwick) M. A. Lewis. Comédien Ecossais, populaire, M. J. McDonald. Soprano, a) "Lo, Hear the Gentle Lark" (Bishop) b) "Wake Up" (Phillips) Mlle Sydney Howe. Piano. "Mazurka No 2 (Godard) M. L. S. Virr.

Troisième partie: L'Orchestre de danse du Château Laurier, sous la direction de M. Jas McIntyre, émettra un programme de musique populaire directement du restaurant.

Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses.

ST-MAURICE
NE REUSSIT
PAS A PERDRE

Malgré toute les bêtises commises par ses co-équipiers, Bettez lance une partie solide et gagne contre Guybourg.

UN TRIPLE JEU

Le St-Maurice Paper a tout fait en son possible, dimanche après-midi pour perdre la partie contre Guybourg, mais il comptait sans Bettez qui s'est tenu solide à son poste et a lancé une des meilleures parties de sa carrière, étant données les circonstances défavorables dans lesquelles il a dû travailler.

Dès la première manche Guybourg comptait un point à la suite d'un lancer aléatoire de Becker au second but et dans la seconde manche une erreur de Simard coûta un second point. C'est dans la quatrième manche cependant, que les choses prirent réellement une tournure désastreuse. Le compte était de trois à deux pour les locaux lorsque cette fatale manche commença et les visiteurs comptèrent trois points sur cinq erreurs des gens de Cap. Scilley, le premier au bâton fut retiré sur un coup de Simard. Dugas frappa une balle très dure que Prince attrapa mais son lancer ne parvint pas au premier but en temps. Royer passa alors la balle entre les jambes de Baird et Miller emplit les buts sur une autre erreur de Baird. Duplantis frappa à Prince qui laissa passer la balle et Joe. Delisle en la recevant au troisième but la lança dans la grille, laissant compter trois points sur ces deux erreurs. Grief fut alors retiré sur un coup de Baird et le côté fut retiré après ces trois points tous sur des erreurs. A la huitième manche Guybourg, par l'entremise de Mantha comptait son seul point mérité de la partie quand celui-ci frappa la balle par-dessus la clôture du champ de gauche.

A la neuvième manche deux nouvelles erreurs de Baird mirent Bettez en danger mais celui-ci trancha la situation en retirant le dernier homme au bâton. Les locaux ne se contentèrent pas de jouer mal au champ, ils firent toutes sortes d'erreurs en courant les buts et gaspillèrent plusieurs points de la sorte. Dans la première manche Maxwell passa Baird le premier homme au bâton et retourna Cutter sur un coup de pratique et de conseil car si continue à jouer comme il l'a fait hier, il sera battu à chaque partie qu'il jouera dans la Provinciale.

Baird le nouveau troisième but a été réellement malchanceux pour ses débuts car il ne commit pas moins de 4 erreurs à lui seul après avoir accepté quelques chances avec un aplomb superbe. Il est tout probable que Henri Gauthier fera venir d'autres joueurs car son équipe a certainement besoin d'être renforcée.

Prince débata par un simple dans la gauche et Simard suivit avec un simple dans la droite. Bettez frappa un simple dans le centre et Simard compta. Il y avait alors deux hommes sur les buts et Baird s'éleva mais Dugas échappa la balle. Celui-ci lança au premier but et Baird fut coupé. Le premier but lança au second et Bettez fut retiré. Simard tenta de compter pendant ce temps mais un lancer du second but à Dugas arriva trop pour le retirer. Dans la septième manche les points mirent le compte 7 à 5 en leur faveur grâce à trois coups simples et deux erreurs de Dugas qui lança deux fois consécutives par-dessus le second but.

Dans la huitième et la neuvième Bettez fut mis en danger sérieusement par de nouvelles erreurs de ses co-équipiers mais il fut suffisamment solide pour tenir ses adversaires en respect.

Bettez a fait preuve d'un courage réellement extraordinaire en lançant une partie aussi solide avec un support aussi détestable. Il n'accorda que huit coups saufs et un but sur balles et il retira 6 frappeurs au bâton. Ses co-équipiers commirent 12 erreurs derrière lui, Landry et Bettez étant les deux seuls joueurs du St-Maurice à ne pas commettre d'erreurs.

Maxwell n'était pas de taille pour le St-Maurice car il accorda treize hits et trois buts sur balles et en plus attrapa un frappeur.

DES COURSES
DE CHEVAUX

Plusieurs centaines de personnes ont été témoins des courses de chevaux qui ont eu lieu dimanche après-midi sur le terrain de l'Exposition. Le programme comprenait trois classes à part un match entre Bertha Crosby à Ben Deshaies et Princess Woods à J. Lamy. Bertha Crosby gagna après cinq épreuves.

Voici le résultat de ces Courses:

Classe No 1—Bourse \$175.00:
Muscell Shell (Bureau) 2 1 1 1
Perkins (Larivière) 1 2 2 2
May Grattan (Dupont) 3 3 3 3
Temps: 2:18, 2:17½, 2:19½, 2:18½.

Classe No 2—Bourse \$150.00:
Ethel B. (Nobert) 1 1 1
Little Lee (Renard) 2 2 3
Peter Mac (Caron) 3 3 2
Temps: 2:26½, 2:30½, 2:27.

Classe No 3—Bourse \$100.00:
Sam (Pellerin) 1 2 1 1
Vancouver (Dugas) 1 2 2 2
Virginia Lee (Houde) 3 3 3 3
Murielle (Chevalier) 4 4 4 4
Temps: 2:25½, 2:29½, 2:27 1/2.

ON NE JOUE QUE
DEUX MANCHES

La partie Richemond et Shawinigan Falls, au terrain de l'exposition, dimanche après-midi, s'est brusquement terminée à la seconde manche. McCarthy du Richmond frappa un bunt et Rheaume score le premier point de la partie sur ce coup. Shawinigan Falls prétendit que le bunt était faux. On argumenta et finalement Shawinigan Falls abandonna la partie.

D'après une rumeur, ce serait la fin de la ligue.

ST-BARNABE

Mme Evariste Gelinis Célestine et Cécile Melançon sont revenues enchantées d'un voyage à Sainte-Anne de Beauré, et à Québec.

L'amour silencieux est le plus éloquent; c'est pourquoi, à tout autre, la femme le préfère.

Guybourg a joué une partie solide au champ ne montrant un instant de faiblesse qu'à la septième manche.

Le St-Maurice a besoin de beaucoup de pratique et de conseil car si continue à jouer comme il l'a fait hier, il sera battu à chaque partie qu'il jouera dans la Provinciale.

Baird le nouveau troisième but a été réellement malchanceux pour ses débuts car il ne commit pas moins de 4 erreurs à lui seul après avoir accepté quelques chances avec un aplomb superbe.

Il est tout probable que Henri Gauthier fera venir d'autres joueurs car son équipe a certainement besoin d'être renforcée.

GUYBOURG

	ab.	r.	h.	po.	a.	e.
Miller, lb.	5	2	1	9	2	0
Duplantis, lb.	4	0	1	2	2	0
Grief, 3b.	4	0	1	2	2	0
St-Pierre, 2b.	5	0	1	3	4	0
Mantha, cf.	5	1	1	1	1	0
Scilley, rf.	5	1	0	0	1	0
Dugas, c.	3	1	1	9	2	2
Maxwell, p.	4	0	2	0	3	0
Royer, ss.	4	1	1	0	0	0

ST-MAURICE PAPER

	ab.	r.	h.	po.	a.	e.
Baird, 3b.	4	1	0	1	3	4
Cutter, 2b.	3	2	1	3	2	1
Chrétien, rf.	2	1	1	1	0	1
Delisle, cf.	2	2	2	1	1	1
Landry, lf.	4	0	2	1	0	0
Becker, c.	4	0	2	6	1	2
Prince, ss.	4	1	0	0	2	2
Simard, lb.	4	0	1	0	0	0
Bettez, p.	4	0	1	0	4	0

Guybourg 37 7 13 27 13 12
St-Maurice Paper 110 300 010-6
Sommaire: 2 buts, Royer; Coup de Circuit: Mantha; Sacrifices: Duplantis, Chrétien; Buts volés: Simard, Cutter, Delisle, Becker; Triple-jet: Dugas à Miller à St-Pierre à Dugas; Laissés sur les buts: Guybourg, 9; St-Maurice, 6; Buts sur balles de Maxwell, 3; de Bettez, 1; Retirés au bâton par Maxwell, 5; par Bettez, 6; Balles passées, Dugas, 2; Frappé par le lanceur, Cutter par Maxwell. Arbitre, Patenaude et Allaire; assistance, 750; durée de la partie, 1:50.

DOUCHES

BON APRES PARTIE DE TENNIS—

25 SOUS
LA DOUCHE

Tabacs, Cigare, Cigarettes, Pipes, Liqueurs douces, Crème à la glace, etc.

68a—RUE DES FORGES—68a

Georges Cadorette
(Agent Bière & Porter Champlain — RUE STE-CECILE.)

Docteur Louis-Georges Godin

SPECIALISTE

POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.

8A RUE HART

En face du "Bien Public"

Heures de bureau: Tous les jours de 1½ à 5 heures
Heure d'été: Bureau à partir de 7 heures le mardi soir
Consultations jusqu'à 2 heures P.M. le samedi.
Téléphone 919 Résidence: 606

LE LIT DE REPOS
A TRAVERS LES AGES

Bien peu de personnes, lorsqu'elles s'étendent sur le lit moelleux qui fait aujourd'hui partie des plus modestes ameublements, songent à ce qu'était le lit de repos dans les premiers siècles de ce monde. Cependant, il n'est pas de meuble qui ait plus évolué que le lit à travers les âges, du moins chez les peuples civilisés, car il ne faut pas oublier que chez les peuples barbares de l'Afrique et de l'Asie, la couche est encore très rudimentaire.

Dans les premiers siècles, on ne connaissait d'autre lit que le trou que l'on creusait dans la terre et que l'on couvrait de feuilles et d'herbes. Plus tard, on recouvrait ces lits improvisés de peaux d'animaux, dont on se servait, également, comme de couvertures. Encore aujourd'hui, bien des peuples à demi-civilisés, ne connaissent pas d'autre couche.

Les Egyptiens, dont l'antique civilisation fait encore notre admiration, mirent un soin tout particulier à la fabrication de leurs lits de repos. Sans doute, en vue de se protéger contre la morsure des serpents et des insectes venimeux, qui abondaient sur les bords du Nil, ils élevèrent leur lit de terre, en travaillant le bois avec un art délicat et le recouvrirent de coussins et de draperies de dessins somptueux. L'oreiller faisait alors partie du lit lui-même et était généralement de bois.

Les Grecs, et, plus tard, les Romains, firent de leur couche le meuble le plus achalandé de leurs élégantes demeures. Non seulement, ils y dormaient, mais ils y mangeaient et y recevaient leurs amis. Il va sans dire que ces lits différaient de tout autre d'avant les nôtres. Chez les Grecs, le cadre du lit était de bois, mais le sommier était d'un tissu flexible que l'on recouvrait de cuir, de toile ou de mousse sèche. Chez les Romains, il y avait la couche basse, où l'on dormait généralement, mais il y avait aussi les couches somptueuses entourant les tables de banquet. Ces dernières étaient surtout l'objet d'un soin particulier, car on les occupait presque tout le temps. Quant aux autres, elles étaient d'une simplicité presque monastique.

Au temps de Charlemagne, on fit des lits avec du cuivre tubulaire, tout comme aujourd'hui. Le sommier en était de corde que l'on tenait d'un côté à l'autre du cadre de cuivre, en un tissu grossier.

Avec le temps, le luxe reparut dans les lits. Au quatorzième siècle, ils étaient moins lourds, mais beaucoup plus élégants. On y mettait jusqu'à deux matelas recouverts de soie. Les couvertures en étaient de fine toile.

Au quinzième siècle, le luxe dans les lits atteignit son apogée. Les Rois les transformèrent en lits de justice, qu'ils ne cessèrent d'y tenir, de temps en temps, jusqu'à ces temps modernes. Au seizième siècle, on inventa, le lit à quatre poteaux avec draperies d'épais tissus.

Nos lits modernes avec leurs sommiers à ressorts moelleux, n'ont pas l'élégance de leurs devanciers, mais ont le mérite incalculable d'être à la portée de toutes les bourses. En ces siècles de la démocratie, pauvres et riches sont égaux devant le lit de repos.

LE RETOUR
DES NOTRES

Les statistiques sont des plus satisfaisantes concernant les Canadiens revenant des Etats-Unis. Depuis deux ans, les Canadiens se rendaient en grand nombre dans les villes américaines, particulièrement à Détroit et Chicago, attirés par les salaires parfois élevés. Les rapports indiquent que les conditions ne sont plus très brillantes aux Etats-Unis, c'est pourquoi l'on constate le mouvement de retour. Le St-Maurice a besoin de beaucoup de pratique et de conseil car si continue à jouer comme il l'a fait hier, il sera battu à chaque partie qu'il jouera dans la Provinciale.

Un rapport de Sarnia Ont., sur la frontière américaine, indique que les Canadiens reviennent des Etats-Unis par ce point au taux de six cents par mois. Ce chiffre est donné par l'officier d'immigration Robson. En juin dernier, 637 y arrivèrent.

LES AUTOS DANS
NOTRE PROVINCE

Le nombre des automobiles enregistrées jusqu'à ce jour, est assez considérable que le nombre total des autos enregistrées pendant toute l'année dernière, c'est-à-dire que près de 75,000 autos figurent déjà dans les listes d'inscription du bureau provincial. D'après les estimés de M. J.-A. Bégin, contrôleur du revenu provincial, le nombre des touristes est plus fort que celui auquel on s'attendait, car il y a une grande dépense toutes les prévisions. On s'attend maintenant à ce que cette taxe rapporte, plus de \$450,000 ce qui fera plus que compenser la réduction des taxes d'enregistrement d'automobiles.

LA-POINTE-
DU-LAC

EN VISITE

M. et Mme F. Boulard et leurs enfants du Pont St-Maurice chez M. O. Garneau.

M. et Mme J. Rousseau de Montréal, M. P. Massé, M. et Mme T. Rousséau et Mlle Eva Rousseau de Boston, E. U., chez N. Nap. Guilbert qui, l'hiver dernier avec son épouse et sa fille Liliane sont allés avoir les personnes ci-dessus nommées.

Mme Donat Bourassa et ses enfants des Trois-Rivières chez M. E. Gauthier.

M. Lucien Sheld de Montréal après avoir passé une huitaine dans sa famille et chez quelques amis est retourné à Montréal enchanté de sa promenade.

M. et Mme E. Paquin des Trois-Rivières et Mlle Maria Girard de Nicolet chez M. Ad. Biron, marchand.

Mme A. Lacroix du Cap-de-la-Madeleine chez M. O. Garneau.

M. et Mme A. H. Gauthier, Ernest Emilien et Georges d'Aubert, Maine chez M. Hilaire Dupont.

Venus en auto, ils se sont rendus à Québec et Ste-Anne de Beauré, emmenant avec eux, M. H. Dupont, N. E. Dupont et Mlle Laura Charrière.

Vente d'été

Robes, Manteaux, Chapeaux, Etc.,
vendus à sacrifice

Robes d'été

Envoies et gingham, toutes les nuances et grandeurs. Rég. \$4.98 pour \$1.98

Robes en Ratine

Aussi en voiles d'une meilleure qualité. Rég. \$8.95. Pour \$3.98

COSTUMES SPORT

en flanelle et en tweed, etc. Régulier \$25.00 pour \$9.98

Robes en Toile

en crêpe coton, toutes les nuances et toutes les grandeurs. Prix red. de 50%

Robes crêpe Canton

Plusieurs beaux modèles et nuances nouvelles. Rég. \$26.95. Pour \$12.95

BAS EN SOIE

Nuances sable, gris, banane, pêche, noir, etc. Régulier \$1.25 pour 49¢

Robes d'enfants

En voile, fil et organdie, grandeurs de 2 à 4 ans. Pour 99¢

Blouses

en marquisette et en voile. Régulier 95¢. Pour 39¢

CHAPEAUX

Un grand assortiment dans une grande variété de nuances avec blanc. Prix aussi bas que \$1.98

Sous-Vêtements

Nous abandonnons le commerce des sous-vêtements et nous offrons la balance à une réduction de 50%

Manteaux

Manteaux, mantes, jupes et blouses pour être vendue à une réduction de 50%

MAISON LOUIS

30, Des Forges, Tél. 1070

La Bourse

Ces chiffres nous sont gracieusement fournis par la Firme-Keating & McRae, Agents de change, No 6, rue Hart, Les Trois-Rivières.

Lundi, 28 juillet, 1924.

BOURSE DE NEW-YORK

	Max.	Min.	Frmet.
Am. Loc.	80 1/2	79 7/8	80
Anac. Cop.	365-8	361-8	365-8
Alis Ch.	567-8	554	567-8
Am. Czn.	122 1/2	120-8	122-8
Atchison	104-7-8	103-4	104-4
Bald. Loc.	118-7-8	117-8	118
Beh. Steel	44 1/2	42-8	44 1/2
Cal. Pet.	22 1/2	21-7-8	21-7-8
Can. Pac.	149	147 1/2	148-1-8
Ch. Mot.	48-1-8	47-8	47-8
Cr. Steel	55 1/2	54 1/2	55-8
Dav. Ch.	60 1/2	58 1/2	59-7-8
Erie	34 1/2	33 1/2	33-7-8
Gen. Mot.	14 1/2	14-1-8	14 1/2
Gen. Asph.	4	43 1/2	43 1/2
G. S. Steel	74	61 1/2	73-7-8
Int. Pac.	95-8	94-8	95-8
L. M. Pfd.	37-3-8	35 1/2	37
Ins. Cop.	265-8	25 1/2	265-8
Intern. P.	54 1/2	53-8	53-8
Kenn. Cop.	46 1/2	45-8	45-8
Nor. Pac.	66 1/2	65 1/2	66
P. Am.	57-1-8	55 1/2	56
Rep. Steel	48-1-8	47	48
Reading	61-7-8	61-8	61-8
Inc. Oil	17-8	17 1/2	17 1/2
Sou. Pac.	94 1/2	93-8	94 1/2
Sou. Rail.	66 1/2	65-7-8	66
Mar. Oil.	32-1-8	31 1/2	31 1/2
Studeb.	38 1/2	37 1/2	38
Texas Oil	40 1/2	40 1/2	40-3-8
Un. Pac.	143-7-8	142 1/2	143 1/2
U. S. Steel	104	101 1/2	104
U. S. Rub.	30-7-8	30-8	30 1/2
Van. Steel	23 1/2	23-1-8	23 1/2
H. V. Over	9-7-8	9-8	9-5-8
Hout. Oil	70 1/2	70-8	71
Corn Pfd.	34 1/2	35-8	34 1/2
Fam. Pl.	86	84-1-8	86
Dupont	127 1/2	126-8	126 1/2
St-Paul	17	16-8	16-8
Stew-Warn	54-7-8	52 1/2	54 1/2
C. C. Pfd.	15-8	15	15-8

BOURSE DE MONTREAL

	Max.	Min.	Frmet.
Abitibi			56½ bid
At. Sugar	16	15	15-7-8 bid
B. & S. Tel.	133	132½	132½ à ¾
Bromp.en	32	31½	31½ à 32
B. E. S. 2 pld	7 ¼	7	7½ à 8
Br. Tr.	47	44-3-8	46½ à ¾
C. M. & S.			39-1-8 à ¾
Can. Com. 86	86	85½	86½ à 86¾
C. St. Com.			10½ bid
C. St. Pfd.	46½	46½	46½ à 5-8
Can. Car.			old 45½
D. Un. R.	30	30	30 bid
Dom. Tex. 56½	56½	56½	56½ à ¾
Laurentide 85	85	85½	85½
Mont Pow. 172	172	171	171-7-8 à 172
Pr. B. C.	55½	55½	55½ old
Pr. B. C. 41	407-8		407-8
S. W. & P. 130	130	129	129 bid
St. M. C. 73½	72½	73	73-3-8 à ½
St. M. Pap. 87	87	86	bid
Sp. R. C. 105	105	105½	½
Sp. R. Pfd.			111 bid
Tor. Rail.	96	96	96 bid
Twin City.	47	45½	47½
Wayag.			33 bid
Ar. Pow. 86	86		old 89
Tr. P. Pow. 10½	10		9½ à 10½
St. M. Pow. 61	60	60	60 à 61
Arkonaut P. 37½	37½	37½	37½ à 8
Hollinger			old 14.45
B. Pa. pr.			old 91

La Prévention des Accidents

La semaine consacrée à mettre le public en garde contre les accidents est commencée depuis hier. La parade qui doit avoir lieu à cette occasion par les rues de notre ville est bien de nature à ramener l'attention publique sur la nécessité de préserver sa vie. Il semble que l'on manifeste trop d'insouciance à l'égard de sa propre vie comme à l'égard de la vie d'autrui. Il y a une foule de choses dangereuses que l'on accompli à la légère, ou que l'on fait alors qu'une élémentaire prudence commande de nous en abstenir. Cette catégorie d'imprudents est encore trop nombreuse; il se trouve encore trop de gens qui jettent du pétrole dans le poêle pour activer le feu, ou qui remplissent d'huile leur lampe avec la mèche encore allumée. Cette pratique idiote et stupide continue à faire un grand nombre de victimes. Comme cette autre manie, aussi inexplicable, de presser la détente d'une arme à feu, sans s'assurer au préalable que cette arme n'est pas chargée. Voici deux sources de pertes de vie qu'un peu de bon sens devrait suffire à supprimer.

Cette année, devant le nombre grandissant de catastrophes occasionnées par l'automobile, les autorités paraissent devoir apporter une particulière attention à ce sujet. Sur des panneaux, des inscriptions portatives, des feuilles distribuées par les rues, on multiplie les conseils aux automobilistes, et les appels à la prudence de la part des piétons.

En ce qui concerne les automobilistes, nous voyons avec plaisir le gouvernement prendre contre eux des mesures de rigueur, et punir les infractions à la loi par la suppression du permis. C'est le moyen préemptoire de mettre un terme aux excès en chassant du volant les furieux de la vitesse et les autres violateurs du règlement de la circulation.

On sait que l'excès de vitesse, dans les villes et sur les grandes routes, est la cause principale d'un grand nombre de mortalités. Une autre cause d'accidents mortels est le fait des chauffeurs pressés et sans souci de la vie des gens, qui coupent les coins de rues, passent du mauvais côté, ou encore, ne tiennent aucun compte du tramway arrêté. Toutes ces infractions tombent sous le coup de la loi, et le châtiment réservé aux délinquants doit être appliqué avec la dernière rigueur.

La circulaire que l'on distribue par les rues, donne des conseils appropriés. Elle rappelle que tout véhicule doit arrêter à six pieds des tramways afin de laisser en toute sécurité descendre et monter les passagers. Elle rappelle aux automobilistes qu'il vaut mieux pour eux aller lentement et voir la ville, que d'aller voir de force la Cour du Record pour avoir fait de la vitesse. Elle recommande aussi de garder toujours la droite à l'intersection des rues, et d'éviter de la sorte des accidents. L'emploi des grosses lumières est proscrit dans la ville.

Des conseils également précieux sont ceux qui demandent aux parents de ne pas laisser les enfants jouer dans la rue ou sur les trottoirs. Gardez vos enfants dans vos cours, ou envoyez-les aux terrains des écoles que la Commission scolaire met à votre disposition. Apprenez aux enfants à ne pas traverser une rue sans s'être assuré qu'il ne vient aucun automobile. On doit aussi traverser la rue, non de biais, mais en ligne droite et d'un coin de la rue à l'autre.

Ceci n'est pas même le résumé des conseils à donner au public pour éviter tous les accidents. Il est clair toutefois que si ces quelques appels à la prudence étaient entendus, le nombre trop considérable des tragédies dues à l'auto se trouverait sensiblement diminué. C'est en somme le désir des organisateurs de la semaine de prévention contre les accidents, et notre souhait est que ce désir se réalise dans toute la mesure du possible.

Joseph Barnard.

Des Vacances Patriotiques

La mode est aux voyages d'été, et les plus belles vacances sont justement ces longues promenades vers un but déterminé, accomplies dans les conditions de confort le plus parfait possible. Nos voisins des États-Unis, grands pérégrineurs devant l'Éternel, nous donnent, à ce sujet, l'exemple depuis longtemps. C'est la coutume là-bas d'amasser mois par mois, semaine par semaine, la somme nécessaire au voyage de vacances. Grâce à cette sage prévision, les Américains de toute condition, l'été venu, ferment à clef leur home, et vont durant juillet et août voir du pays. C'est bien la manière la plus intelligente comme la plus instructive aussi de se recréer. A voir tous ces joyeux promeneurs s'amuser si franchement dans nos villes canadiennes, parcourir nos plus belles campagnes, et ne pas regarder à la dépense, notre première pensée est que tous ces aimables vagabonds ne sont rien moins que millionnaires. Erreur profonde! La plupart ne sont que de petits salariés, guère plus riches que ceux qui les envient ici. La différence entre eux et nous est qu'ils ont eu la bonne idée d'économiser la forte somme pour une belle promenade de vacances.

Il faut féliciter ici les organisateurs de deux mouvements qui ont pour but de procurer aux nôtres de beaux voyages, mais qui s'inspirent de plus d'un sens patriotique. Il se fait actuellement un magnifique voyage dans l'Ouest du Canada que l'on désigne sous le nom de "Voyage de Liaison française". L'idée a été de promener, dans les meilleures conditions de confort possible, un groupe de Canadiens français dans tous les principaux endroits de l'Ouest où se trouvent des Canadiens français. Imaginons le plaisir de ceux qui vont revoir ces pèlerins de Québec parcourant des milliers de miles pour serrer la main à des frères éloignés. Il y aura lieu à des effusions sincères de part et d'autres, et les liens d'amitié et de fraternité qui se reliaient vraiment à cette occasion, justifieront le titre donné à ce patriotique voyage de vacances.

Vers le milieu d'août, sous le patronage du journal "Le Devoir", tout un train de luxe sera mis à la disposition de ceux des nôtres qui voudront, en famille, faire une promenade de quinze jours dans tous les centres de la touchante Acadie. C'est ici dans les conditions les plus agréables possible que l'on nous offre d'aller fraterniser sur les rives enchantées de l'Atlantique, avec des frères qui sont de notre sang, qui parlent notre langue, et qui prient Dieu en chantant nos mêmes cantiques.

Voilà donc deux occasions de faire, à l'américaine, des voyages de millionnaires, pour une somme relativement modique. Le souci de l'accommodement des voyageurs est porté à son extrême limite; tout a été prévu pour faire de cette excursion de vacances une série de fêtes, où la note patriotique sera comme le leit motif de cette gigantesque randonnée.

Le voyage en Acadie sera donc le complément du voyage qui vient d'avoir lieu dans l'Ouest. Et alors la liaison de tout ce qui est Canadien français sera faite de l'Est à l'Ouest, avec un nœud solide au cœur du Québec, ce centre de vitalité de notre race.

Joseph Barnard.

Les Rôdeurs de Nuit

Il faut féliciter le Chef Vachon de la décision qu'il vient de prendre d'arrêter tous les jeunes gens de seize ans et même plus qui courent les rues après une heure du matin. Le fait est que la vraie place des enfants à la tombée de la nuit n'est pas sur le trottoir mais au foyer: les parents devraient être rigoureux sur ce point. Les garçons plus âgés, de seize, de dix-huit et même vingt ans n'ont aucune bonne raison de flâner par les rues une fois la nuit venue, et la police fait bien d'entreprendre la chasse aux rôdeurs nocturnes.

La raison immédiate qu'allègue le Chef de police est que presque tous les vols qui ont lieu aux Trois-Rivières proviennent du fait de jeunes garçons d'ici. Il est évident qu'en ne tolérant plus dans la rue à une heure après minuit toute la jeunesse, l'organisation de mauvais coups deviendra plus difficile; que du moins la police, dont le rayon de surveillance sera ainsi rétréci, pourra plus efficacement déjouer les plans des jeunes filous.

Le chef Vachon constate aussi que les petites friponnades dont il a à se plaindre jouissent d'une double protection; la protection de leurs propres victimes, et celle de leurs parents. Une fois le vol signalé et la police mise aux trousses du voleur, il arrive que, le voleur étant in-

BILLET DU MARDI

AU LAC

J'ai quitté l'autre jour, la ville et les mortels qui l'habitent. Je m'en fus dans les belles solitudes du lac des lacs me gaver de lumière et de liberté.

C'est que je suis un peu misanthrope. Quand les langues de femmes moulinent trop à mes oreilles, que les gramophones me défoncent le tympan avec les cris d'oeie du jazz, et que mes yeux ont trop embrassé par suite de la mode qui veut que le torse soit au vent, alors je laisse tous ces artifices pour me terrer au fond des bois.

La nature ne me fait jamais faute. Les montagnes déroulent leurs courbes bizarres sur le bleu du ciel et le lac murmure un chant si doux à mon âme mélancolique.

Tout le jour je me balade en barque, tantôt à la rame, tantôt à l'aviron, guctant les lis d'eau et les nénuphars jaunes qui se balancent éperdument au caprice de la vague.

J'explore les îles, cherchant, les nids d'oiseaux, surtout, ceux des huards. Oh! quel bel oiseau que celui-là! Il sort de l'onde sa tête blanche un peu maculée de noir et lance à l'écho son cri plaintif. Il plonge aussitôt pour repaître à cent pieds plus loin.

Je pêche au lac du Six, pendant que les maringouins s'en donnent sur ma compulsière et les petites perchaudes achèvent de manger les vers que j'enfile à l'hameçon.

J'aimais beaucoup les parties de cartes avec les amis et le docteur, notre hôte. Le soir avant le coucher, après avoir admiré la scintillante carte du ciel, nous allions furtivement à la glacière, précédés d'une lampe. Sous la haute fougère humide, ne manquait pas au rendez-vous deux petits lièvres bruns, aux yeux brillants. La portion attrapée, les migouins retournaient au terrier et nous tentions au gîte pour dormir.

Pendant la nuit, les écureuils trottaient sur le toit et la brise vespérale nous apportait le chant d'une clarine, au loin, dans les pâturages.

Les jours coulent très vite au sein des bois, à l'air pur du large. Comme tout cela ravigote et repose l'esprit.

N'est-ce pas que la misanthropie a du bon parfois?

Georges.

Il vaut mieux briser son cœur que de le fermer, parce que le dernier cas pourrait amener la sécheresse du cœur avec ses intransigences et ses injustices envers les autres; mais, l'on n'aime pas quand on veut. L'amour vient souvent par surprise; qu'on le désire ou non! Quand il passe il faut le saisir. Peu importe si l'on souffre ensuite; le souvenir des heures douces reçues donnera du courage pour supporter la douleur.

La foi est une lumière que la prière allume et que l'orgueil éteint.

La plus haute science c'est de savoir faire du bien.

Superbe Fanfare

Judi soir dernier tout le public amateur de bonne musique s'était donné rendez-vous dans le Parc Champlain pour applaudir la fanfare des anciens élèves de l'Académie de la Salle. Ce corps de musique superbe est le favori de notre population, et les applaudissements frénétiques ont salué comme de juste l'interprétation impeccable de chaque morceau au programme. Il y eut plusieurs rappels.

Nous nous réjouissons franchement de ce succès de nos jeunes auteurs, et les félicitons de l'initiative qui nous a assurés aux Trois-Rivières un corps de musique dont l'excellence est reconnue à l'étranger. L'ensemble de ces soixante-quinze instrumentistes est impressionnant; l'exécution au point de vue des attaques, des nuances, de l'entraînement n'est pas loin d'être parfaite. Le succès obtenu récompense nos jeunes amis de l'application mise à leur propre perfectionnement, comme il fait l'éloge de leur dévoué directeur le R. F. Hippolyte.

Au concert de jeudi la Philharmonie était sous la direction de M. Quinquemberg, le premier professeur de ce corps de musique à l'Académie. Avec nos félicitations, nous souhaitons vivement que ce concert du jeudi soit continué par les jeunes artistes que nous voulons encore applaudir.

Joseph Barnard.

failliblement retracé, les auteurs du vol refusent de porter plainte en cour de police. Il n'y a donc ni arrestation ni citation en justice, et par tant pas de condamnation. D'autre part, les parents des jeunes vauriens préfèrent payer, et dédommager les victimes de leur progéniture, que de voir leurs enfants prendre le chemin de la prison ou de l'Ecole de Réforme. Ceci est parfaitement compréhensible.

Il n'en est pas moins vrai que le résultat de tout cela est que les mêmes enfants pris une fois à voler, sont pincés une seconde fois, et peut-être une troisième, avec toujours pour conséquence, leur complète impunité. Le chef de police trouve que c'est là une mauvaise méthode pour mettre un terme aux tristes exploits d'enfants vicieux et évidemment mal élevés. Et beaucoup penseront que le Chef de Police a raison.

Toutes ces petites pestes de mauvais sujets sont en réalité des voyous; des voyous de bonne famille, si l'on veut, mais des voyous tout de même. Le plus probable, si les parents d'abord, et la police en désespoir de cause, n'y mettent bon ordre, est que ces enfants vicieux, qui méritent aujourd'hui l'Ecole de Réforme, et qui s'en sauvent, méritent plus tard le pénitencier ou la corde, et ne s'en sauveront pas.

Joseph Barnard.

PROFESSION RELIGIEUSE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

A la maison-mère de la Providence, la semaine dernière le Rév. Père, I. Côté, M.O.L. la de paroisse Saint-Pierre, Montréal présidait une cérémonie de vesture et prononçait l'allocution de circonstance.

Ont revêtu le saint habit: Mlle Adeline Brière de St-Jérôme; Argentine Giguère d'Almaville; Marie-Ange Desaulniers et Blanche Hardy de Saint-Tite; Cédric Bellavance, de Québec; Alice Fréchette de Saint-Norbert; Jeanne Julien, Lucien Huot, Marie-Jeanne Comtois, Albina Groulx, Lucienne Leclair, Emilienne Grandmaison de Montréal; Jeanne Campbell de St-Hyacinthe; Bernadette Thibault de Winooski; Vermont; Lucille Bourassa d'Yamachiche; Yvonne Dessureault et Anais Crête de Saint-Séverin; Germaine Lavigne, de Sainte-Gertrude; Rose Pélouin de Manville, R.-L. Florentine Laporte, de Berthier; Germaine Meilleur, de Sainte-Adèle; Hélène Chalifour, de St-Casimir; Yvette Leblanc, de Grand-Mère; Eva Vanasse, de Makinong; Blanche Corriveau, de St-Célestin; Claire Boisvert des Trois-Rivières.

Le samedi 19 juillet, M. l'abbé H. Gauthier, p.c.c., curé de St-Jacques de Montréal, présidait une cérémonie de profession et prononçait l'allocution de circonstance.

Ont émis les vœux temporaires: Les sœurs Benoît de Rome (Honorine Tourigny); Marie-Claude, (Julienne Baril); Marguerite de l'Eucharistie (Apolline Lavigne) des Trois-Rivières; sœur Elisabeth de la Trinité, (Yvonne Chartrand), de Vars; sœur Marguerite Boucher, de Rogersville; N.B.; sœur Jean de la Passion, (Mathilda Gérard), de Vawn, Sask.; les sœurs Grégoire de la Croix (Jeanne Lavallée), David-Marie (Alma Tremblay), Sylvianus (Marie-Anne Goyette), Edmond-Marie (Cécile Barras), Marie-Jules (Marie-Anne Vallée) de Montréal; sœur Flore-Marguerite (Blanche Héroux), de Westchester R. L.; sœur Amanda-Marie (Maire-Laure, Saint-Louis), de Louiseville; sœur Marie-Ludvine (Laura Lambert), de St-Paul; sœur Catherine-Aurèle, (Irène Cartier), de St-Guillaume d'Upton; sœur Pauline de Jésus, (Lucienne Caron) de la Rivière-du-Loup; sœur Armand de Jésus, (Nilda-Comeau), de Bécancour; sœur Marie-Aldie (Marie-Jeanne Charest), de St-Laurent; sœur Joseph-Octavien, (Marie-Anne Joly), de St-Elizabeth de Joliette; sœur Juliette-Éléonore (Florence Beaudet), de Gentilly; sœur Joseph-Ludger, (Doilda Daudelin), de Roston Falls.

Ont émis les vœux perpétuels: sœur Léonide, sœurs Louise de la Charité, sœur Joachim de Jésus, sœur Catherine des Anges; sœur Paul Armand; sœur Marie Bernadette, sœur Gabriel Lalement, sœur Marie de la Réparation, sœur Antoine Daniel, sœur Jeanne-Agnès, sœur Claire-Glenn, sœur Arthur Marie, sœur Anne-Emmeline, sœur Clément-Paul, sœur Marie-Elie, sœur Mathilde du Sacré-Cœur et sœur Evangelina.

A QUOI EST DUE LA FORCE DU CENTRE ALLEMAND?

"Les catholiques allemands de langue reconnus comme le développement de leur influence sociale et politique est dû à leur presse du Centre; aussi insistent-ils de plus en plus sur le maintien et la diffusion des bons journaux, dont le Centre allemand compte près d'une centaine. Quand deux armées sont en présence, celle-là aura la victoire qui possède, avec le nombre, les armes les plus perfectionnées. En notre vingtième siècle, les hommes combattent en deux camps, pour ou contre la religion. Qui l'emportera? Ceux qui auront la meilleure presse et la plus répandue. Aussi, faut-il donner partout ce mot d'ordre: Que dans chaque famille catholique, à la campagne comme à la ville, pénétre le journal catholique."

J. Léveillé

L'INFLUENCE CANADIENNE-FRANÇAISE

SA DIMINUTION: CAUSES ET REMÈDES

Des preuves surabondantes établissent la diminution constante de l'influence canadienne-française au sein même de la Confédération. Depuis soixante ans, nous perdons du terrain. Toutes les questions d'écoles et de langue ont été réglées par le sacrifice de nos droits. Le régime politique qui devait créer un dualisme véritable, dans l'union de deux races-mères, qui seraient traitées sur un pied de parfaite égalité, n'a fait que maintenir les criantes injustices du premier siècle de la domination des protestants catholiques dans tous les domaines; méconnaissance complète des droits naturels et constitutionnels de la langue française; tendance de plus en plus accentuée à traiter les citoyens d'origine française en inférieurs et à les éliminer graduellement de toutes les fonctions importantes; orientation rapide vers un impérialisme perturbateur des intérêts économiques et nationaux du Canada.

C'est donc un fait que la Confédération au lieu d'avoir amené l'union intime et loyale des deux races, nous a égalité générale, pour les confondre seulement dans leur amour de leur commune patrie, n'a servi que de moyen à la majorité pour asservir la minorité. On a beau parler de bonne entente, de paix nationale, de patriotisme canadien, c'est de l'hypocrisie toute pure. La vérité, c'est que l'antagonisme entre les fils des premiers habitants du pays et les derniers venus, au lieu de s'effacer, va sans cesse croissant. Contentation désolante, mais constatation irrécusable.

A quoi faut-il attribuer la diminution constante de l'influence française, qui fait que la minorité n'a pas pu maintenir les positions telles qu'acquises en 1867?

Est-ce à l'émigration aux États-Unis qu'a priqué une saignée si profonde au flanc de notre peuple? Non, car malgré cette déperdition, si l'on mesure l'influence par le nombre, nous avons conservé la même proportion. En 1867, nous comptions 30% de la population totale; nous comptons encore le même 30%.

La perte de notre influence, il faut la chercher ailleurs dans le manque de sens pratique.

C'est un manque de sens pratique que de toujours faire des concessions dans l'intérêt de l'accord et de la paix, au lieu d'exiger le respect intégral de l'esprit du pacte de 1867. La majorité en a conclu que nous étions de doux agaçaux; elle en a profité pour nous trahir.

C'est un manque de sens pratique que de ne pas nous organiser sur le terrain économique, et que de confier nos épargnes aux institutions financières anglosaxonnes, comme de donner la préférence en matière de commerce et d'industrie aux syndicats ennemis de notre race. Depuis un demi-siècle, nous fournissons des armes et des munitions à nos persécuteurs. Faisons-en notre maux.

C'est un manque de sens pratique que d'être des députés de langue anglaise dans les comités où nous formons l'énorme majorité. Parvenus au faite des honneurs, ces hommes ont servi d'autres intérêts que les nôtres. Cette stratégie déprimante dure encore. Par quelle aberration mentale, sous le couvert mensonger d'une générosité naïve, préparons-nous ainsi notre propre déchéance? Dans les postes importants: magistrature, fonctions publiques, commissions gouvernementales, service administratif, entreprises d'Etat, notre race reçoit à peu près le dixième de ce qui lui est dû. Encore le lui accorde-t-on comme une faveur et non comme un droit. La supériorité que nous confèrent notre tempérament latin, nos belles qualités religieuses et morales, notre sens inné de logique, nos brillantes facultés intellectuelles, ne nous ont servi que de devoir, notre souci de l'ordre, notre énergie, notre organisation paroissiale, notre respect des principes qui assurent la permanence de la famille et le culte du mariage, tout l'avantage énorme que cette richesse nationale nous donne sur les races qui nous entourent est contrebalancé, amoindri, annihilé presque par l'incroyable prodigalité avec laquelle nous constituons nos maîtres ceux qui ne devraient rester que nos égaux.

Rien ne sert de gémir sur l'amoindrissement de notre influence. Le remède est tout simple: affirmions-nous en usant toujours de notre droit de suffrage, dans tous les domaines, pour élever les nôtres. Le jour où les Anglo-Saxons ou les Irlandais pousseront la magnanimité jusqu'à élire les Canadiens-français dans les comités, villes ou arrondissements, ce sera la majorité, ce jour-là seulement il sera juste et bon de leur faire la même politesse.

Charité bien ordonnée commence par soi-même. L'esprit de conservation, et plus fort dans l'âme des races comme au cœur des individus, nous fait un devoir d'envoyer dans les parlements comme dans les conseils municipaux, pour nous représenter des compatriotes. Ce n'est pas la de l'égoïsme; c'est du sens commun. En pareille matière, toute complaisance mal placée devient un crime de lèse-nationalité.

A chacun son dû. Voilà un principe incontesté en temps ordinaire; pourquoi faut-il qu'en temps d'élections les intérêts et les intrigues des partis politiques fassent lui préférer l'aplatissement devant les ennemis de notre race?

La première condition pour être respecté des autres, c'est de se respecter soi-même.

Charles Leclerc.

"Le Prévoyant."

Le cœur est comme ces cassettelettes précieuses, en lesquelles les Orientaux enferment certains parfums rares, et qu'il faut briser pour en respirer le doux arôme. Mais, elles gardent en leurs parois ouvertes d'inaltérables effluves du pur dictame qui ne s'évapore pas entièrement. Tant mutilé que soit un cœur, il ne peut se refaire d'aimer, si donc il faut quand même l'ouvrir en le brisant, pourquoi ne pas d'abord le panser en aimant?

Joseph Barnard.

LA SITUATION EN ALSACE

Un nouvel article de M. Jean Guiraud—Résolution votée par la ligue catholique de Thann.

POLITIQUE ANTINATIONALE

L'indignation grandit chaque jour en Alsace-Lorraine; des réunions importantes se succèdent et toutes expriment leur réprobation contre les menaces de M. Herriot et leur ferme résolution de s'opposer de toutes leurs forces à leur réalisation. Chaque jour aussi des télégrammes fortement rédigés manifestent au président de la République et au président du Conseil la volonté de nos frères alsaciens-lorrains de voir respecter leurs libertés religieuses. Vrai chef de son peuple, l'évêque de Strasbourg s'est mis à la tête de ce mouvement, donnant au clergé et aux fidèles des directions qui unissent une fermeté inébranlable à un admirable sang-froid.

Il faut que tous les catholiques de France mieux encore que tous les patriotes à quelque confession et à quelque parti qu'ils appartiennent, agissent en union avec les Alsaciens-Lorrains, car dans la lutte qui est engagée il ne s'agit pas seulement des libertés de deux provinces françaises, l'honneur et l'intérêt de la France sont aussi engagés. Si les projets de M. Herriot finissaient par réussir, notre patrie tout entière serait diminuée dans le monde. Voilà ce que trop de personnes ne voient pas assez clairement; voilà ce qu'il faut leur montrer en leur répétant sans cesse que la politique qu'ils radicalisent, et le socialisme essayent de faire par la force en Alsace-Lorraine est essentiellement une politique antinationale.

Tout d'abord, elle serait un démenti que la France se donnerait à elle-même, et, pour tout dire en un mot, un reniement de sa propre parole. Du jour où le traité de Francfort a livré nos provinces de l'Est à l'Allemagne nous n'avons cessé d'élever notre protestation devant le monde, déclarant que leurs aspirations étaient violées et leurs plus légitimes libertés foules aux pieds par un ennemi voué à leur imposer ses sentiments et sa mentalité. Nous avons dénoncé la force primant le droit et nous en don-

nions pour preuve vivante l'élection maintes fois renouvelée de députés protestataires par l'Alsace et la Lorraine.

Et voilà que maintenant depuis les déclarations sectaires de notre gouvernement l'Alsace-Lorraine a de nouveaux députés protestataires, et ces 21 députés sont l'unanimité sur les trois autres ne représentent pas plus leur province qu'un autre pays puisqu'ils sont internationalistes et l'un même bolcheviste et, à ce titre, représentant Moscou. Et ces protestataires, ne se dressent plus contre les lois allemandes dont nos armes victorieuses les ont libérés, mais contre une législation que les sectaires ont imposée à la France.

Cette protestation contre la tyrannie d'un sectarisme, hélas! français, que M. Schuman a apportée au nom de l'Alsace-Lorraine à la tribune du Parlement et à laquelle font écho par centaines les protestations de tous les pays d'Alsace-Lorraine, l'Europe l'entend, le monde civilisé l'entend, et il est facile de deviner ce qu'ils pensent d'une nation qui nous a libérés, si elle asservissait à son tour la conscience d'un peuple dont il y a six ans à peine, elle a proclamé et célébré avec enthousiasme, à la face de l'univers, la définitive libération.

Quand nous sommes entrés, en 1914, dans une guerre qui aurait été notre écrasement si nous n'avions été seuls nous avons fait appel à tous les peuples en nous présentant comme les défenseurs du droit et de la liberté des nations contre la brutale agression d'un peuple qui ne connaît que la force. Ses attentats, nous les dénoncions avec la plus grande indignation; c'était la Belgique violée, c'étaient les peuples que Bismarck avait enchaînés à la Prusse, c'étaient surtout l'Alsace et la Lorraine en esclavage depuis un demi-siècle que nous avions le devoir de rendre à la liberté. Et parce que nous le proclamions et parce que c'était vrai, les peuples sont venus à nous, renforçant par leurs puissants effectifs notre infériorité numérique.

Ceux qui ont cru alors à notre parole et ont vu dans la France le champion de la liberté des peuples, que pensent-ils aujourd'hui lorsque leur vient chanceler la victoire? (Suite à la page 5)

LE RETOUR A LA TERRE

LA VALLEE DE LA MATAPEDIA

La Vallée de la Matapédia comprend la partie sud-ouest du Comté de Matane et la partie ouest du comté de Bonaventure.

Cette région couvre une superficie de 1500 milles carrés qui s'étendent depuis Saint-Moïse dans le Comté de Matane jusqu'à la rivière Restigouche, dans le Comté de Bonaventure.

Cette région attire l'attention des cultivateurs et des nouveaux colons, grâce au chemin de fer qui la traverse et à la richesse de son sol. Beaucoup de nouvelles paroisses sont en voie de formation.

VOIES DE COMMUNICATION

Outres de nombreuses routes bien entretenues, la Vallée de la Matapédia est traversée entièrement par le chemin de fer l'Intercolonial. De plus, cette riche contrée communique facilement avec tous les ports de mer situés sur la Baie des Chaleurs, et avec les provinces maritimes.

CHASSE ET PECHE

Au point de vue de la chasse et de la pêche, la vallée de la Matapédia ne laisse rien à désirer. Il est difficile de trouver de régions mieux favorisées, car les bois sont remplis de gibier et les lacs et les rivières nombreuses sont réputées par la qualité de leurs poissons.

LES PAROISSES

La vallée de la Matapédia comprend une vingtaine de paroisses, dont une douzaine sont complètement organisées. Les nouvelles paroisses ou missions sont sous la surveillance immédiate de l'abbé G. David Jean, Missionnaire colonisateur, du diocèse de Rimouski, qui se fait toujours un plaisir de répondre à tous renseignements concernant cette région.

DU COMTE DE MATANE

Albertville—(Saint-Raphaël) Comté de Matane.—Cette paroisse fondée vers 1914, vient d'être érigée canoniquement. Elle comprend une partie des cantons d'Humqui et de Matatic. Saint-Raphaël d'Albertville a été desservi de Causapscal jusqu'en 1918, date de l'arrivée d'un curé résident. On y trouve une église, des écoles et la population actuelle est de 350 âmes.

Il reste un certain nombre de lots non vendus dans les cantons d'Humqui et de Matatic. Cette paroisse deviendra avant longtemps une des bonnes paroisses de Matane, grâce au zèle de son curé.

A Wantjish, Comté de Matane.—C'est le nom d'une mission fondée vers 1918, dans le canton d'Awantjish. Elle est desservie par le curé de Sayabec. On y trouve une trentaine de familles sur les rangs IV et V. La chapelle sera vers le lot 40, entre les rangs susdits, à 7 milles environ de Saint-Moïse.

C'est une région de colonisation assez avantageuse. Le sol est généralement propre à la culture.

Biais, canton, Comté de Matane.—Une douzaine de familles sont établies dans le canton de Biais, formant un groupe assez important. Le curé de la paroisse d'Amqui dessert cette mission depuis 1920. L'église sera vers le lot 35 du rang IV de ce canton.

C'est un centre de colonisation très avantageux.

Fournierville, Comté de Matane.—Cette mission est desservie par le curé de Causapscal; elle formera une paroisse avant longtemps. Elle sera formée de la partie sud du canton de Causapscal et d'une petite partie nord du canton d'Assemetquahgan. Elle pourra

contenir au moins deux cents familles. Son centre sera à environ 5 milles du chemin de fer. Les premiers colons y sont entrés depuis 4 ou 5 ans seulement. On y voit une trentaine de familles, qui semblent aimer cette localité. Le sol est bon, peu rocheux, assez bien boisé et bien arrosé. Comme il n'y a encore qu'un petit nombre de lots vendus, les colons y trouveront un vaste champ pour y faire un choix.

La chapelle sera probablement vers le lot 25 du rang VII du canton de Causapscal.

Le village de Causapscal offre déjà un bon marché pour écouler les produits de la ferme, du potager, de la laiterie et du verger. Un bon chemin de voiture y conduit et il n'y a pas 5 milles à parcourir pour atteindre la station de Causapscal où il y a un bon hôtel. Les colons peuvent obtenir là, les renseignements nécessaires pour se rendre soit à Sainte-Florence, soit à Causapscal Sud, soit à Albertville.

Jetté, canton, Comté de Matane.—Une mission comprenant une quinzaine de familles a été fondée récemment dans le canton de Jetté. Elle est desservie par M. le Curé, Comte de Saint-Léon-Grand. Le missionnaire colonisateur dit beaucoup de bien de cette région de colonisation.

Langis, canton, Comté de Matane.—Il s'est fondé un centre assez considérable dans le canton de Langis. Dans l'espace de deux ans, à peine, une vingtaine de familles se sont établies dans ce canton situé au nord-est du Lac Matapédia, immédiatement à la suite de la seigneurie d'Arnaud. Les colons dépendent de la paroisse d'Arnaud. Le missionnaire colonisateur dit beaucoup de bien de cette région de colonisation.

Langis, canton, Comté de Matane.—Il s'est fondé un centre assez considérable dans le canton de Langis. Dans l'espace de deux ans, à peine, une vingtaine de familles se sont établies dans ce canton situé au nord-est du Lac Matapédia, immédiatement à la suite de la seigneurie d'Arnaud. Les colons dépendent de la paroisse d'Arnaud. Le missionnaire colonisateur dit beaucoup de bien de cette région de colonisation.

Sous le rapport du sol et de la forêt, c'est un des plus beaux cantons que la province puisse maintenant ouvrir à la colonisation.

Nemaye, canton, Comté de Matane.—Un groupe d'une quinzaine de familles s'est établi récemment dans le canton de Nemaye. La chapelle sera probablement construite entre les rangs III et IV du canton de Nemaye.

Les colons de cette localité dépendent de la paroisse de Val-Brillant. Le groupe le plus important de colons est établi vers l'extrémité nord-est du canton, sur les rangs VI et VII. On y trouve un bureau de poste du nom de Coutureval.

Un bon nombre de lots non vendus se trouvent dans les différents rangs de ce canton.

Notre-Dame-des-Champs, Comté de Matane.—Vers 1912, un groupe de familles se fixa non loin du

LE MARCHÉ AUX VIVRES

Beurre de beurrierie	la lb.	\$0.33 3-4
Pasteurisé spécial	\$0.33 1/2	
Pasteurisé No 1	\$0.32 5-8	
No 2	\$0.31 5-8	
Beurre de ferme	la lb.	\$0.25
No 1	\$0.23	
No 2	\$0.20	
No 3	\$0.18	
Fromage coloré	la lb.	\$0.15 1/2
Spécial	\$0.15 1/2	
No 1	\$0.14 1/2	
No 2	\$0.14 1/2	
Fromage blanc	la lb.	\$0.15 1/2
Spécial	\$0.15 1/2	
No 1	\$0.14 1/2	
No 2	\$0.14 1/2	
Oeufs	la douz.	\$0.20
Frais spéciaux	\$0.20	
Frais Extras	\$0.22	
Frais Premiers	\$0.21	
Frais Seconds	\$0.21	
Poulets vivants	la lb.	\$0.24
Qual. : bonne, 2 lbs et plus	\$0.23	
Qual. : moyenne 2 lbs et plus	\$0.22	
Qual. : passable 2 lbs et plus	\$0.22	
Oies vivantes	la lb.	\$0.16
Qual. : bonne	\$0.16	
Canards vivants	la lb.	\$0.16
Qual. : bonne	\$0.16	
Qual. : moyenne	\$0.16	
Pigeons vivants	le couple	\$0.35
Jeune	\$0.25	
Vieux	\$0.25	
Lapins	la lb.	\$0.14
No 1 (4 lbs et plus)	\$0.14	
Miel blanc	la lb.	\$0.11
No 1	\$0.10	
No 2	\$0.08	
Miel ambré	la lb.	\$0.09 1/2
No 1	\$0.09 1/2	
No 2	\$0.09	
Miel brun	la lb.	\$0.09
No 1	\$0.09	
No 2	\$0.08	
Sirup d'érable	le gal.	\$1.50
No 1	\$1.50	
No 2	\$1.35	
Sucre d'érable	la lb.	\$0.11
No 1	\$0.11	
No 2	\$0.10	
Agneaux vivants	les 100 lbs	\$11.50
No 1	\$11.50	
No 2	\$10.10	
Moutons vivants	les 100 lbs	\$8.50
No 1	\$8.50	
No 2	\$8.00	
Porcs vivants	les 100 lbs	\$8.75
Porc à étal et épais unis	\$8.75 à \$9.00	
Sclects (à bacon)	\$8.75 à \$9.00	
Truies	\$8.75 à \$9.00	
Porcs abattus	les 100 lbs	\$8.50
No 1 (90 à 140 lbs)	\$8.50	
No 2 (140 à 175 lbs)	\$8.50 à \$9.50	
No 3 (175 à 225 lbs)	\$8.00	
Veaux de lait vivants	les 100 lbs	\$6.50
No 1	\$6.50 à \$7.00	
No 2	\$5.25 à \$6.00	
No 3	\$4.00 à \$5.50	
Veaux de lait abattus	la lb.	\$0.12
Choix	\$0.12	
No 1	\$0.11	
No 2	\$0.09 1/2	
No 3	\$0.09	
Veaux de champs vivants	les 100 lbs	\$3.50
No 1	\$3.50	
No 2	\$3.00	
Bouillons vivants	les 100 lbs	\$6.50
No 1	\$6.50 à \$7.00	
No 2	\$5.75 à \$6.50	
No 3	\$4.00 à \$5.50	
Taureaux vivants	les 100 lbs	\$2.50
No 1	\$2.50 à \$3.00	
No 2	\$2.50 à \$3.00	
No 3	\$2.50 à \$3.00	
Peaux vertes	la lb.	\$0.32
Peaux de bœufs (moins de 48 lbs)	\$0.32	
Peaux de bœufs (plus de 48 lbs)	\$0.06	
Peaux de taureaux	\$0.05 1/2	
Peaux de veaux de lait	\$0.15	
Peaux de veaux (chacune)	\$1.15	
Peaux d'agneaux (la peau)	\$0.40	
Peaux de chevaux (la peau) 2 50 à 2 75	\$2.75	
Laine	la lb.	\$0.32
Lavée No 1	\$0.32 à \$0.33	
Non lavée No 1	\$0.24	
Non lavée No 2	\$0.22	
Non lavée No 3	\$0.18	
Foin de mil	au char la tonne	\$15.50
No 1	\$14.00	
No 2	\$12.00	
Foin de trèfle	la tonne	\$12.00
No 1 (trèfle mélé)	\$11.00 à \$12.00	
Paille	la tonne	\$6.00
Bonne	\$6.00 à \$7.00	
Patates	au char 90 lbs	\$2.00
Blanches M. V. (nouvelle)	\$2.00	
Fèves	le mt.	\$2.80
No 1	\$2.70	
No 2	\$2.70	
Pois	le mt.	\$2.75
No 1	\$2.75	
No 2	\$2.25	
Bois de chauffage	la corde	\$6.50
Erable fendu	\$6.50	
Farine à pain le char, le baril,	en sacs.	\$7.00
1ère "Patente"	\$7.00	
2ème "Patente"	\$7.30	
Forêt à boulanger	\$6.50	
Farine à engrais, le char, le baril,	en sacs.	\$4.10
1ère	\$4.10	
2ème	\$4.10	
Sous-produits du blé, le char,	la tonne	\$28.25
Son	\$28.25	
Grain rouge	\$30.25	
Grain blanc (Laurentia)	\$30.25	
Criblures de blé	\$25.25	
Middlings	\$30.25	
Moulées la tonne, au char		

MANGEONS DU FROMAGE CANADIEN?

LEQUEL EST LE MEILLEUR?

Le fromage blanc (naturel) ou le fromage coloré artificiellement? Les goûts ne sont pas plus discutables quand il s'agit de fromage que de toute autre chose; mais si nous ne nous appuyons que sur la valeur intrinsèque il n'y a certainement aucune différence. Dans le cas du fromage un peu mûri, blanc ou coloré, dont la nuance de couleur est normale — couleur légèrement ambrée pour le fromage blanc et couleur paille pour le fromage coloré — il n'y a non seulement pas de différence dans la valeur mais il n'est pas facile, pour ne pas dire impossible, de les distinguer par le goût.

À l'appui de cette opinion, il suffit de dire que pour distinguer les fromages blancs des fromages colorés il faut les jurer à la clarté. (Excepté pour les fromages colorés qui sont frais — non mûris — ou qui ont une couleur artificielle très prononcée; dans ce cas, nous pouvons apprécier le goût particulier produit par la couleur artificielle.) Puisque les experts dans la plupart des cas ne peuvent reconnaître par le goût un fromage coloré d'un blanc, la différence entre les deux doit être bien minime si elle existe.

Que le fromage coloré plaise davantage (à l'œil) à certains consommateurs c'est indiscutable; mais nous aurions tort de le croire meilleur, parce que cette couleur artificielle n'est pas due au fait que le lait employé à sa fabrication était plus riche que le fromage est plus mûr. Non, la teinte plus ou moins prononcée est due au fait que le fabricant a ajouté plus ou moins de couleur. Cette couleur peut même cacher certaines imperfections ou défauts, nous en citerons deux: 1. Il est reconnu que le fromage fabriqué avec du lait provenant de vaches qui sont à l'étable et qui, dans le langage du commerce, est appelé fromage de foie est d'une qualité inférieure à celui fabriqué avec le lait des vaches qui sont au pâturage. Lorsque ce fromage n'est pas coloré artificiellement il est d'un blanc nat qui se distingue facilement; mais cette distinction est impossible quand il s'agit de fromage coloré, parce que le fabricant donne la teinte qu'il désire; 2. Quand il s'agit de fromage non coloré artificiellement, la nuance de couleur sert d'indice de sa qualité: le fromage de 1ère qualité doit avoir une teinte légèrement ambrée qui indique que la fabrication a été bonne et que le fromage a un certain degré de maturité, chose difficile à reconnaître sans être un expert ou connaître quand le fromage est coloré artificiellement.

Comme conclusion, nous dirons que nous ne trouvons pas de différence entre les fromages blancs et les fromages colorés et que nous pouvons les acheter plus cher pour du fromage croyant que, parce qu'il est coloré, il est de qualité supérieure au fromage blanc.

LES MITES ET LES POUX DE VOLAILLES

Les parasites externes se peut-être l'un des plus grands ennemis de l'aviculteur pendant la saison des chaleurs, et de tous ces fléaux qui font souffrir les poules, la mite rouge est de beaucoup la plus terrible. Ces mites ne sont pas rouges comme leur nom le ferait croire, elles sont grises, et ce n'est que lorsqu'elles sont gorgées de sang qu'elles paraissent rouges. Elles se tiennent cachées pendant le jour dans les fentes du poulailler où elles se multiplient rapidement. Les jeunes mites changent de peau à plusieurs reprises en grossissant, et toutes ces peaux dont elles se sont débarrassées paraissent sous forme d'une poudre blanche sur les juchoirs et le long des fentes du poulailler. Cette poudre blanche est, souvent la première indication que l'on ait de la présence des mites. La nuit, dès que les poules sont grimpées sur leurs juchoirs, les mites sortent de leurs cachettes pour les attaquer. Elles percent leur peau avec leurs machoires en forme d'aiguille et sucent leur sang. Les poules infestées cessent de pondre ou pondent beaucoup moins.

N'attendez pas que les mites soient arrivées pour les combattre. Aux fermes expérimentales fédérales pendant les chaleurs nous avons l'habitude de peindre ou de tremper les juchoirs et les parties adjacentes toutes les semaines dans une solution de l'un des désinfectants à goudron de charbon ou avec une peinture spéciale que l'on fait en diluant l'un des désinfectants à goudron de charbon ou de l'acide carbolique brut (une partie à quatre parties d'huile de charbon ou d'huile à brûler).

Si les mites ont envahi le poulailler, alors un nettoyage général s'impose. Enlevez toutes les fientes et toutes la paille des nids, frottez et enlevez au balai toutes les particules de poussière et brûlez le tout. Frottez les murs au balai, et à l'aide d'un pulvérisateur saturé toutes les fentes du poulailler et tout l'ameublement avec une bonne solution désinfectante.

Quant aux poux, il est beaucoup plus facile de les détruire que de détruire les mites. Il y en a, il est vrai, un grand nombre d'espèces différentes, mais les mêmes moyens conviennent pour tous. Le bain de poussière est le moyen naturel de destruction. On en obtient les meilleurs résultats en y mélangeant un peu de fleur de souffre. Il y a cependant toujours quelques poux dans un poulailler qui refusent de se servir du bain; il est alors plus sûr de traiter chaque oiseau séparément. À la ferme expérimentale centrale, nous nous servons pour cela d'onguent bleu, on en frotte un peu sous les ailes et au-dessous de l'anus pour tuer les poux et tous ceux qui peuvent éclore.

Pour les poules couveuses, servez-vous d'onguent de poussière et de soufre que vous frotterez dans le plumage; cet onguent tuera non seulement les poux mais aussi les germes des poux dans les œufs.

Geo. Robertson, Aviculteur adjoint du Dominion.

La vie, un fardeau. Mrs. John A. Erickson de Carwood, Sask., écrit: "Mes nerfs étaient tellement brisés que je ne pouvais pas dormir et la vie était devenue un fardeau pour moi. Je remercie le Novoro du Dr. Pierre pour la restauration de ma santé." Ce remède végétal est un Tonic pour le système, il régularise les fonctions des organes et fortifie les nerfs. C'est une saine drogue de pharmacie. Écrivez au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.



CARTES PROFESSIONNELLES

Musique

Musique en feuilles. Méthodes d'enseignement. Disques. Instruments de musique de toutes sortes.

J. C. Deslauriers
Spécialité: Echange de disques.
41, rue Du Platon
(En face de A. Laurin & Cie)

Assurances

Alphonse Doré
Feu — Vie — Maladie — Accidents — Autos — Responsabilité Patronale.
Les Prévoyants du Canada.
Tél. 584-w 17, St-Denis.

Remèdes de Familles

Heures de bureau: 8 à 10 a.m. 1 à 3 et 7 à 9 p.m. Excepté les dimanches et fêtes légales.
La Médecine Indienne
ENREG.
4, rue Richard,
2ième plancher à droite.
LES TROIS-RIVIERES.

Salon de Modes

Les plus nouvelles pailles de fantaisie des grands Chapeliers de Montréal et New-York. Garnitures et accessoires de choix. Réparations faites avec soin.

Mlle Alexandrine Dussault
Modiste de Chapeaux
Tél. 593, 19a, Des Forges.

PLOMBIER

P. LACHANCE
Entrepreneur-Plombier
Plomberie générale. Système de chauffage. Couverture en gravier, métal, amiante. Réparations de toutes sortes.
34, rue Badeaux, Tél. 576

POMMES DE TERRE EN ROBE DES CHAMPS

Aimez-vous les pommes de terre "en robe de chambre", c'est-à-dire brouillées dans leur peau brune, apportées toutes chaudes sur la table, qu'on pèle en se brûlant un peu les doigts et dont on mange la chair savoureuse avec du beurre frais?

Où, assurément. Mais pourquoi qualifier-voilà de pommes "en robe de chambre" les tubercules ainsi accommodés?

C'est pommes de terre "en robe des champs" qu'il faut dire — telles qu'on les trouve aux champs.

On disait ainsi autrefois, nous apprend l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, et la déformation "en robe de chambre" ne signifie rien et fut le fait du vulgaire.

Fermer son cœur! Ne pas aimer, c'est étendre le soleil de sa vie; c'est s'enfermer dans un égoïsme aussi claustral que la plus sévère des géolés. Ne pas aimer, c'est laisser dormir ce qu'il y a de plus sublime en nous. C'est vivre que d'aimer.

Est-ce l'amour de la souffrance ou la souffrance de l'amour que chante le poète dans ces vers: "Aimer c'est vivre."

Se dévouer pour l'être aimé, vivre de sa vie, c'est vivre deux fois.



Travaux dentaires qui vous donneront satisfaction.

En nous confiant vos travaux dentaires vous obtenez mieux que la satisfaction ordinaire, nous vous en plus haut en donnant en tout temps un travail d'une rare perfection.

Nous nous servons de la méthode merveilleuse du Dr J. N. Paul Fournier qui nous permet d'enlever les nerfs dentaires sans aucune douleur et en moins de 10 minutes. Le même procédé permet aussi l'extraction des dents sans douleur.

Dr Ed. Buisson
20, -- rue Des Forges, -- 20
Les Trois-Rivières.

Médecin

Dr Henri Lacroix
Spécialiste: MEDECINE - GENERALE
Maladies des voies génitourinaires, maladies de la peau, maladies vénériennes.
Heures de Consultations: 9 à 11 h 30 a.m., 2 à 5 h. p.m., 7 à 9 h. soir, 1 à 2 h. p.m. Dimanche: 468, St-Maurice, Tél. 1385

Médecin

Dr J. A. Rousseau
Directeur du Dispensaire Antivénérien.
Bureau Privé: Consultations: 10 à 11 a.m., 2 à 4 p.m., mardi, jeudi, samedi 6 à 8.30 p.m.
Tél. 119 28 rue Royale

Médecin

Dr Roch Hébert
Spécialiste
Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Consultations: 10 à 12 a.m., 1 à 5.30 et 7 à 8 p.m.
Tél. 1425 72 Des Forges

Médecin

Dr Omer E. Desjardins
Maladies des enfants, Maladies des poudrons — Cœur — Reins — Foie — Estomac — Intestins. — Rhumatisme.
Tél. 1460, 17, rue Laviolette
Les Trois-Rivières

Médecin

Dr Auguste Panneton
Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Consultations: tous les jours de 1.30 h. à 4.30 h. p.m. Le mercredi soir de 7 à 8 h. et sur rendez-vous. Le bureau fermé le samedi après-midi, à 2 heures (pour les vacances).
Tél. Bell 526
65a, Avenue Laviolette

Médecin

Dr A.-J. Aubin
Médecine Interne, Maladies Chroniques, Diagnostic.
Tél. 1143j 179, Laviolette

Médecin

Docteur Dugré
Médecin-Chirurgien
Consultations: De 2 à 4 et de 7 à 8 p.m.
Téléphone 1526
50 -- Rue Royale -- 50
Les Trois-Rivières.

Médecin

Dr Alexandre Achpise
Chirurgie-générale
Maladies des voies urinaires, Maladies des femmes, Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris, Licencié du Conseil Médical du Canada et de l'Empire Britannique.
Consultations: De 11 à 12, 2.30 à 5, 7 à 8.30, 22, rue Des Forges, Tél. 469

Médecin

Dr Hervé Beaudoin
Ex-interne de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Ste-Justine de Montréal.
Maladies des enfants
Médecine générale
Consultations: 1 à 5 et 7 à 9
Téléphone 110
Bureau: 473a St-Maurice.

Médecin

Dr J. H. REMINGTON
Spécialiste
Maladies des Enfants
Ex-chef interne de l'Hôpital Ste-Justine, Ancien Interne des Hôpitaux Américains.
Consultations: de 2 h. à 5 h., de 7 à 9 h.
Tél. 1170 Bureau: 17 Royale

Avocats

Tél. 930 Casier Postal 310
Edifice Power, Trois-Rivières
Jacques Bureau, C. R.
Philippe Bigné, C. R.
Georges Gouin, B. A.
Bureau, Bigné & Gouin
Avocats
4, Des Forges, Les Trois-Rivières

Avocats

Robichon & Méthot
Avocats
Bureau: Edifice Banque d'Hocheleg.
Trois-Rivières

Avocats

Téléphone Bell 1000
DUPLESSIS, LANGLOIS & LAMOTHE
Avocats
4, St-Joseph, Trois-Rivières

Avocat

Téléphone 358w
Lucien Comeau
Avocat
148a, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières
Bureau à Louiseville le samedi, chez M. Michel Côté, rue St-Laurent.

Avocat

Tél. 233
Chas Bourgeois
B. A. LL. M.
Avocat
26, rue St-Joseph, 26

Avocats

Martel & Martel
Avocats
P. N. Martel, C. R., Paul Martel
16, Bonaventure Tél. 61
Trois-Rivières.

Avocat

Tél. 1299-J
Joseph Barnard
Avocat
3 rue Hart. Tél. 640
Résidence: 108 rue Des Forges

Avocat

Tél. local
Rés.: rue St-Jean-Baptiste
Honoré Grenier
B. A. LL. L.
Avocat
NICOLET
Bureau: rue Notre-Dame

Notaires

J. A. Trudel, J. E. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argent à prêter, Règlements de faillites et de successions. Examens de titres, difficultés commerciales. Collection, etc.
Bureau: 36 rue Alexandre
Tél. Bell 497, Trois-Rivières

Notaire

Casier Postal 556 Tél. 235
J.A. Lemire, LL. L.
Notaire
Cessionnaire des greffes des notaires P. O. Guillet et P. L. Hubert. Placements sur hypothèques et débiteures. Administration générale.
40, Alexandre, (Coin Hart) Les Trois-Rivières

Avocat

Téléphone 329
Roger Bisson
Avocat
142, rue Notre-Dame
Les Trois-Rivières.

Notaire

Téléphone Bell 717
Victor Abran
Notaire
Argent à prêter, assurances, collection, etc.
34, Bonaventure, Les Trois-Rivières
Bureau à La Pointe-du-Lac, tous les samedi midi à lundi midi.

Notaire

Tél. 1352-2
Eugène Bernard
Notaire
Argent à prêter
581, rue Notre-Dame, 581
Cap-de-la-Madeleine

Notaire

Tél.: 540 Cap: Tél. 884j
Bureau du soir
au Cap de la Madeleine
Donat Chagnon
Notaire
Argent à prêter. Syndic Autorisé de la loi de faillite.
148a rue Notre-Dame
Les Trois-Rivières

Architecte

U.-J. Asselin, Ernest L. Denoncourt
Asselin & Denoncourt
Architectes
Tél. Bell 963, 42, Alexandre
Les Trois-Rivières

Architecte

Jules Caron
Architecte
Tél. 720, 21 rue St-Joseph
Les Trois-Rivières

Charbon

Tél. Bureau 1016 Entr. 437
Boite Post. 479 Tél. Rés. 622
J. H. Giroux & Cie Limitée
Marchand de charbon en gros et détail. Charbon anthracite et bitumineux.
Bureau: 153a Notre-Dame
Chambre 15, Edifice Balcer
Entrepôt: rue Du Fleuve, Trois-Rivières.

Epicerie-licencié

Geo. Cadorette
Epicerie-Licencié
Bières, Porters et vins de toutes sortes
Tél. Magasin 445-w
Tél. Salle de Pool 957
67, rue Ste-Cécile, Les Trois-Rivières

A vendre

AUX TRO

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

ST-PAULIN

Mesdemoiselles Laperrière de Montréal sont depuis quelques semaines en visite chez leur oncle, M. H. Elliott ou leur cousin Mlle Yvonne Jumeau de Shawinigan est venue les rejoindre.

Mlle Annette Elliott est partie pour quelque temps au Club du lac de la Pêche.

M. Roland Elliott et ses sœurs sont allés en visite chez M. Alfred Robert, Louis et J.-B. Baril de St-Alexis des Monts. Tous trois sont enchantés de leur voyage. Mlle Lesard d'Outremont sont en promenade chez M. A. Thibodeau.

Mlle Prévost de Montréal est arrivée en vacances pour quelques semaines à l'hôtel Jumeau.

Mlle Jeanne Vadeboncoeur de Ste-Tite et Mlle Berthe et Yvette Pichette de Louiseville étaient de passage ces jours derniers chez leurs oncles: M. Emile Vadeboncoeur et Olivier Damphousse. Mlle Bernadette Abran est revenue avec sa cousine Mlle Irma Bergeron, de Montréal, elle se rendit chez son frère le Docteur Abran de Hemmingford avec qui elle est allée visiter Morse et Plattburg E. U.

Nous avons eu, la semaine dernière une grande retraite prêchée par les révérends Pères Léon et Héon, redemptoristes.

Deux nouveaux jeux de tennis ont été installés dans la paroisse: l'un chez M. A. Thibodeau et l'autre chez M. N. Jumeau hôtelier, c'est là le principal sport qui se fait chez nous cet été.

La fenaison est commencée depuis peu; espérons que la Providence accordera à nos cultivateurs une température favorable pour l'abondante récolte de foin qui s'annonce.

AMOS

Étaient de passage ici ces jours derniers, en visite chez M. Benoit Gagnon Paul Bélanger, Ulric Trudel et autres parents, le Rvd Fré Alexandre, des frères du Sacré-Cœur, les Rvds Frères Emmanuel et Joachim des Frères de St-Gabriel. Ils étaient accompagnés de leur mère, Mme Victor Gagnon de St-Tite. Ils sont repartis enchantés de leur promenade.

M. et Mme Clovis Langevin sont de retour de leur voyage de noces et vont résider ici. Souhaits de bonheur et prospérité.

Mme Anaclet Habel est revenue d'un voyage à Québec où elle a assisté au mariage de sa sœur Mme Clovis Langevin.

M. et Mme L. P. Massicotte, sont partis pour une promenade de 15 jours, visiter des parents à Ste-Genèveville de Batiscan, Trois-Rivières, Louiseville et St-Tite.

Dimanche dernier les membres de la chambre de commerce de Québec en voyage d'études dans le nord de la province ont été les hôtes de notre paroisse pour quelques heures. Ils ont été reçus au Palais de Justice par le maire Lalonde qui leur a souhaité la bienvenue. Des automobiles furent mises à la disposition des visiteurs afin de leur permettre de parcourir les environs de la paroisse. A 12 h. il y eut un lunch suivi de discours. Ils ont par la suite visité les usines de la paroisse, le développement de notre région de colonisation, sous le rapport de l'agriculture et du commerce.

ST-ELIE-DE-CAXTON

Dimanche dernier le 20 les joueurs de base-ball de Shawinigan vinrent à St-Elie mesurer leur habileté au jeu avec les nôtres la lutte fut chaude les jeunes commencent la partie vers 1 1/2 heures toute l'après-midi les Shawinigan furent tenus en échec ils restèrent longtemps de un à neuf mais vers le soir ils gagnèrent graduellement quelques points et finirent par dépasser d'un point seulement les jeunes de St-Elie. La partie ne put se terminer avant 6 heures tant ils jouèrent ferme quoique la victoire ne fut pas éclatante. Les St-Elie espèrent les revoir croyant que cette petite chance les invitera de nouveau à revenir où ils seront toujours bienvenus.

Le cœur ne peut pas plus s'empêcher d'aimer pour ne pas souffrir, que le rosier de produire des roses, pour ne pas offrir en même temps des épines qui blessent.

SAINT-LEON

NAISSANCE

M. et Mme Donat Paillé ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Colombe-Berthe-Gisèle, Farrain et marraïne. M. et Mme Rodolphe Coulombe, oncle et tante de l'enfant. Porteuse Mme Fré-dérique Coulombe, grand-mère.

NOTES PERSONNELLES

M. Alexandre Pelletier nous a quittés ces jours derniers pour aller travailler dans une crémère à l'Assomption.

Mlle Cécile Laperrière et son neveu Gérard sont actuellement en promenade à Montréal.

M. Léo-Paul Wilhelm de Montréal et sa famille sont arrivés à St-Leon pour y passer le temps des vacances.

M. et Mme Edouard Auger de St-Sévère étaient ces jours-ci de passage chez M. Narcisse Auger.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES

M. Ephrem Fréchette vient d'être élu commissaire d'école en remplacement de M. Philéas Deschênes et M. Elie Pichette en remplacement de M. Philorum Laterreur. Nos félicitations.

DAVELUYVILLE

MARIAGE

Le 16 dernier M. Eugène Marchand, marchand de N.-D. de Lourdes, Co-Mégantic, unissait sa destinée à Mlle Blanche Cadotte fille adoptive de M. Bail. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. le Curé C. E. Provencher. Le chœur des jeunes filles a été des mieux organisé.

Solistes: Mme Nat. Houle: Que rendrai-je au Seigneur, B. Blanchet, Invocation; E. Dunn: Cantique aux Anges adorateurs. Le chœur y compris Mlle B. Jacques et B. Houle. Oni toujours nous serons filles. Mlle Cécile Houle tenait l'orgue.

Souhaits de bonheur aux mariés.

EN VILLEGIATURE

Mme J. A. Roussel et sa famille des Trois-Rivières, M. Cloutier de Montréal.

DE PASSAGE

M. et Mme A. Marois, Mlle R. Marois, de Holyoke, Mass.

V. A. Paradis de Québec.

De passage J. O. DeBlos St-Romuald Mlle V. Leblanc, Frincille, A. Côté de Victoriaville.

MM. Côté de St-Yvestre.

Beaucoup d'étrangers et de visiteurs, ce qui nous fournit l'heureuse occasion d'organiser un grand nombre de pique-nique.

ST-MAURICE

M. et Mme Godfrey Harnois et leur fils Arthur sont allés à Champlain chez M. O. Rivard.

M. et Mme Horace Brûlé chez M. P. Hamelin de Ste-Genève.

Rév. Sr. Marie-Jeanne d'Arc (E-milie Hamelin) de l'Illinois chez M. H. Brûlé elle était accompagnée par la Rv. Sr. Arthur; toutes deux de la communauté de St-Joseph.

Mme H. Laprise, ses filles Mlle Yvonne Jeannette et Clémence, ses garçons M. Hervé et Armand ainsi que Mlle L. Clément, A. Laprise M. D. Toupin, chez M. J. Leblanc de Mont-Carmel à l'occasion du mariage de Mlle C. Leblanc.

M. et Mme J.-B. Desjardis du Cap de la Madeleine chez MM. Alf. Desjardis et Irène Brûlé.

M. et Mme Brière Mlle C. Toupin. M. Donat Cyrène et M. P. Toupin du Cap de la Madeleine chez M. A. Cyrène.

M. et Mme J.-L. Beaudoin de Shawinigan chez M. Johnny Dion.

M. et Mme J. Dion chez M. J. Beaudoin de St-Luc.

M. et Mme J. Bussières de St-Louis chez M. Zoel Dargis.

M. et Mme Rosaire Toutant de Champlain chez M. Godfrey et Avila Harnois.

Mme Vve J. Dargis chez sa fille Mme Bruno Goyette de St-Luc.

M. et Mme Georges Toupin du Cap de la Madeleine chez leurs parents.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Vve Drollet. Nos sympathies à la famille en deuil.

ST-CHARLES-MANDEVILLE

M. Louis Rocheleau et sa famille venant des États-Unis de passage chez M. Norbert Rocheleau, en route pour le Lac-Témiscamingue. Ils sont accompagnés de M. et Mme Roméo Bastien.

Mme Josephat Jacques et ses enfants de Saskatchewan, chez M. Henry Dauphinais.

M. et Mme Henri Brousseau de Central Falls chez M. Joseph Brousseau.

Mme Adélaïde Dulac et une de ses fillettes, Jeanne, ont fait une promenade à Ste-Beatrice et John.

M. et Mme Z. Bourdeau, Mlle Marguerite Bourdeau de Rosemont chez M. Eugène Duval.

Mme et Mlle Parody de Rosemont, en villégiature chez M. Siméon Provost.

M. Israël Robert et sa fille Yvonne, M. Adolphe Brissette, de St-François chez M. Adélaïde Laprade.

Mlle Germaine Robitaille, de Montréal, chez M. Arthur Gingras.

Mesdemoiselles Obitulle et Doria Provost, de Lowell, chez leur père Gédon Provost.

Mme Vve Médore Perreault de Damilchon chez son fils Médore.

M. James Bergeron et Lucia Bergeron de retour d'une promenade à l'Abbitibi.

Mme Georges Buisière et ses enfants, de l'Abbitibi chez son père Henry Bergeron.

M. et Mme Noël Barrette, de Fall River chez M. Alfred Bergeron.

M. Napoléon Pontbrillant des États-Unis, chez son père, Il a aussi visité sa sœur Dame Osmon Bergeron.

M. et Mme Hervé Durant chez M. Médore Perreault.

Adélaïde et Florida Durant chez M. Adélaïde Provost et Osmon Bergeron.

M. Cléophas Provost chez son père M. Adélaïde Provost.

MM. Henry Alfred, Hervé Bergeron, Ernest Gingras, Fortunat Paquin, ont fait un voyage à Louiseville.

M. Arthur Gingras, sa sœur Antonia et Mlle Germaine Robitaille ont fait un voyage au Cap-de-la-Madeleine.

NOYADE

Ces jours derniers, le jeune Jean McGuire, enfant de Edouard McGuire et de Fabiola Martel, s'est noyé en allant se baigner, après avoir pris son souper. Le corps fut repêché le lendemain matin vers 5 heures. Le service et la sépulture eurent lieu le 15 juillet. Nos plus vives sympathies à la famille en deuil.

QUARANTE-HEURES

Les pieux exercices des Quarante-Heures ont eu lieu les 17, 18, 19, juillet, ils furent suivis avec piété et recueillement, les prêtres des paroisses environnantes sont venus prêter leur concours pour les nombreuses confessions.

Les premiers jours de juillet, le Rv. P. Antonin, franciscain, faisait la visite annuelle de la fraternité du Tiers-Ordre, ces trois jours de petite retraite furent suivis avec piété par la paroisse entière. Bien que le nombre des Tertiaires soit assez restreint, il y eut cependant une dizaine de personnes qui ont pris le saint habit. Il est à souhaiter que tous les paroissiens s'y inscrivent.

Ces jours derniers, M. l'abbé Pothier Paquin, vicaire à l'évêché des Trois-Rivières ainsi que le Rv. P. H. Hamelin, C. S. V., de passage chez M. Chs. Paquin, père.

On annonce pour le 30 juillet le mariage de M. Alcide Desjardis à Mademoiselle Accie Bergeron, institutrice. La réception sera donnée chez M. Osmon Bergeron, père de la mariée.

UN RECORD

Quatre automobiles ont été vendues dans notre paroisse la même journée. C'est un record. Les propriétaires sont MM. Henry Bergeron, A. Nivert, Gingras, Adam Dauphinais et Noël Fréchette.

INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré le 10 juillet chez M. A. Durant, maison appartenant à Dame Vve Philippe Pincens, l'étage supérieur a été fort endommagé, et si ce n'eût été les extincteurs chimiques et d'usage, il y eût certainement eu un grand incendie. Nous aurions certainement eu à enregistrer une conflagration, car cette maison est située à environ 5 à 10 pieds des magasins Octavien Bergeron d'un côté.

Philibert Lafard de l'autre. L'alarme a été donnée à 2 1/2 heures du matin et à 4 heures le feu était sous contrôle. C'est dire que les extincteurs chimiques sont d'une grande utilité, et chaque paroissien devrait en posséder un et le tenir prêt à toute éventualité.

ST-BONIFACE-de-SHAWINIGAN

Mme Jean-Baptiste St-Pierre de Roberval Lac St-Jean en visite chez son fils M. Stanislas St-Pierre et Mlle Angéline Giguère de St-Barnabé en visite chez M. Stanislas St-Pierre à St-Boniface.

NAISSANCES

La semaine dernière fut baptisé Joseph-Gaston, enfant de Hermance Fortin et de Eugénie Baillargeon. Parrain et marraïne M. et Mme Adélaïde Blais de la Baie Shawinigan oncle et tante de l'enfant.

Joseph Williams-Gérard, enfant de Emilie Richard et de Léontine Duplessis, parrain et marraïne M. et Mme Williams Richard oncle et tante de l'enfant. Porteuse Mme Gilbert Isabelle.

Marie-Julienne-Bernadette, enfant de Alcide Bourassa et de Herménie Lampron. Parrain et marraïne M. et Mme Arthura Bourassa oncle et tante de l'enfant. Porteuse Mme Napoléon Morel.

L'Allemagne, n'en doutons pas, suit avec intérêt ce qui se passe actuellement en Alsace-Lorraine par la faute, par la grande faute du président du Conseil. Quand nos armées victorieuses ont pénétré, en 1914, sur le sol sacré de l'Alsace, accueillies avec le plus grand enthousiasme par nos frères retrouvés, dans cette première étreinte de la patrie et sa plus chère province, celle qui avait le plus souffert — la France tint à rassurer tout de suite les inquiétudes que notre législation "laïque" pouvait donner à l'Alsace-Lorraine croyante, priant dans ses églises, dans ses temples, dans ses synagogues et dans toutes ses écoles; et le maréchal Joffre lui promit solennellement que jamais notre législation et notre gouvernement ne porteraient atteinte à ses libertés religieuses et scolaires.

L'Allemagne, les avait respectées, la Prusse protestante avait maintenu au clergé catholique comme aux autres, les droits dont ils étaient en possession avant l'annexion. Comment la France ne maintiendrait-elle pas les mêmes libertés et les mêmes droits à des fils qui rentraient dans son foyer familial? Aussi personne n'éleva le moindre doute en Alsace sur la sincérité de la parole qui était donnée par le généralissime au nom de la France et que le gouvernement lui-même ratifiait en faisant publier les paroles du maréchal Joffre dans le Bulletin des armées.

Et maintenant, malgré la parole donnée, M. Herriot parle d'imposer à l'Alsace-Lorraine cette législation "laïque" dont elle ne veut à aucun prix, parce que cette législation, c'est l'exil et la confiscation des Congrégations, et la destruction de leurs œuvres, c'est la séparation avec la suppression du budget des cultes et la confiscation des églises, des presbytères et des séminaires, même si des Associations diocésaines conservent les biens des missions; c'est Dieu chassé de l'école et un enseignement athée apprenant à la jeunesse à le nier et à le blasphémer. Que pensera le monde d'un pareil manquement à la parole donnée et surtout qu'en pensera l'Allemagne?

Nous la rappelons sans cesse à l'exécution des engagements qu'elle a pris! Elle a signé le traité de Versailles, elle doit l'exécuter, et quand elle ne le fait pas, nous dénonçons aux alliés d'abord, et au monde entier ensuite sa mauvaise foi, et nous prenons contre elle des mesures de contrainte. Il est facile de voir l'argument que lui donnerait notre gouvernement s'il manquait lui-même à la parole solennelle donnée par la France à l'Alsace-Lorraine. Non seulement elle en tirerait parti pour justifier ses résistances en nous déniait à jamais le droit de lui reprocher l'inexécution des traités devenus des "chiffons de papier", mais elle insisterait sur la différence des engagements qu'elle prit envers la France sous la menace de l'invasion et de ceux que la France prit envers l'Alsace-Lorraine dans un baiser maternel.

Voilà ce que M. Herriot doit méditer avant les déclarations qu'il nous annonce. Qu'il oublie qu'il est l'homme d'un parti et le prisonnier de l'Internationale et de sa "politique d'appui", et qu'il se rappelle qu'il doit être le représentant de la France, gardien de sa parole et de son renom dans le monde!

Jean Guiraud

RESOLUTION VOTÉE PAR LA LIGUE DES CATHOLIQUES DE THANN

La Ligue des catholiques de Thann, réunie le 28 juin 1924, ayant pris connaissance des déclarations du gouvernement sur le Concordat en vigueur en Alsace et en Lorraine, les Congrès et les écoles;

Convaincue que nous serons, aux termes de ces déclarations, menacés en Alsace et en Lorraine de voir disparaître la législation existante concernant les relations de l'Eglise et de l'Etat, la vie de nos Ordres religieux et l'existence de nos écoles primaires confessionnelles garanties par la loi;

Se rappelant que la population de Thann a donné depuis le début de la grande guerre tant de preuves de la loyauté de ses sentiments français;

Se rappelant aussi qu'à Thann fut donnée par le général Joffre la promesse solennelle, renouvelée plusieurs fois par les représentants officiels de la France, que nos croyances et coutumes seraient respectées;

Est convaincue qu'un référendum organisé à ce sujet prouverait sans nul doute que la grande majorité des Alsaciens et des Lorrains s'élèverait avec la dernière énergie contre le projet de traiter ces engagements comme un chiffon de papier;

Proteste avec le même élan, avec lequel furent salués, dès août 1914, les premières troupes françaises, contre toute atteinte au régime religieux et scolaire en vigueur actuellement;

Prie son évêque, Mgr Ruch, de compter, aussi sur les Thannois, si des Vosges au Rhin, de Bâle à Wissembourg le peuple d'Alsace doit se dresser pour défendre ce qu'il a de plus cher, sa foi religieuse;

Est fière de ses 21 députés, qui ont eux-mêmes protesté, le 19 juin, contre les

LOUISEVILLE

M. Arthur Picotte et son épouse née Herméda Cloutier ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Fernande-Yvette. Parrain Pierre-Hervé Picotte marraïne Fébronia Picotte frère et cousine de l'enfant.

LA SITUATION EN ALSACE

(Suite de la page 3)

que jour l'écho de la protestation alsacienne et lorraine, protestation qui s'adresse non plus à Bismarck, mais à Herriot; non plus au chancelier allemand mais au chef du gouvernement français et à la majorité intolérante à laquelle il livre les problèmes qui nous restent à résoudre, dans le domaine international, pour les difficultés et les dangers que nous réserve un avenir encore chargé de nuages, nous avons besoin, comme pendant la guerre, de la sympathie du monde. M. Herriot croit-il que ses menaces à l'Alsace-Lorraine et les protestations qu'elles soulèvent là-bas soient faites pour nous les conserver?

L'Allemagne, n'en doutons pas, suit avec intérêt ce qui se passe actuellement en Alsace-Lorraine par la faute, par la grande faute du président du Conseil. Quand nos armées victorieuses ont pénétré, en 1914, sur le sol sacré de l'Alsace, accueillies avec le plus grand enthousiasme par nos frères retrouvés, dans cette première étreinte de la patrie et sa plus chère province, celle qui avait le plus souffert — la France tint à rassurer tout de suite les inquiétudes que notre législation "laïque" pouvait donner à l'Alsace-Lorraine croyante, priant dans ses églises, dans ses temples, dans ses synagogues et dans toutes ses écoles; et le maréchal Joffre lui promit solennellement que jamais notre législation et notre gouvernement ne porteraient atteinte à ses libertés religieuses et scolaires.

L'Allemagne, les avait respectées, la Prusse protestante avait maintenu au clergé catholique comme aux autres, les droits dont ils étaient en possession avant l'annexion. Comment la France ne maintiendrait-elle pas les mêmes libertés et les mêmes droits à des fils qui rentraient dans son foyer familial? Aussi personne n'éleva le moindre doute en Alsace sur la sincérité de la parole qui était donnée par le généralissime au nom de la France et que le gouvernement lui-même ratifiait en faisant publier les paroles du maréchal Joffre dans le Bulletin des armées.

Et maintenant, malgré la parole donnée, M. Herriot parle d'imposer à l'Alsace-Lorraine cette législation "laïque" dont elle ne veut à aucun prix, parce que cette législation, c'est l'exil et la confiscation des Congrégations, et la destruction de leurs œuvres, c'est la séparation avec la suppression du budget des cultes et la confiscation des églises, des presbytères et des séminaires, même si des Associations diocésaines conservent les biens des missions; c'est Dieu chassé de l'école et un enseignement athée apprenant à la jeunesse à le nier et à le blasphémer. Que pensera le monde d'un pareil manquement à la parole donnée et surtout qu'en pensera l'Allemagne?

Nous la rappelons sans cesse à l'exécution des engagements qu'elle a pris! Elle a signé le traité de Versailles, elle doit l'exécuter, et quand elle ne le fait pas, nous dénonçons aux alliés d'abord, et au monde entier ensuite sa mauvaise foi, et nous prenons contre elle des mesures de contrainte. Il est facile de voir l'argument que lui donnerait notre gouvernement s'il manquait lui-même à la parole solennelle donnée par la France à l'Alsace-Lorraine. Non seulement elle en tirerait parti pour justifier ses résistances en nous déniait à jamais le droit de lui reprocher l'inexécution des traités devenus des "chiffons de papier", mais elle insisterait sur la différence des engagements qu'elle prit envers la France sous la menace de l'invasion et de ceux que la France prit envers l'Alsace-Lorraine dans un baiser maternel.

Voilà ce que M. Herriot doit méditer avant les déclarations qu'il nous annonce. Qu'il oublie qu'il est l'homme d'un parti et le prisonnier de l'Internationale et de sa "politique d'appui", et qu'il se rappelle qu'il doit être le représentant de la France, gardien de sa parole et de son renom dans le monde!

Jean Guiraud

RESOLUTION VOTÉE PAR LA LIGUE DES CATHOLIQUES DE THANN

La Ligue des catholiques de Thann, réunie le 28 juin 1924, ayant pris connaissance des déclarations du gouvernement sur le Concordat en vigueur en Alsace et en Lorraine, les Congrès et les écoles;

Convaincue que nous serons, aux termes de ces déclarations, menacés en Alsace et en Lorraine de voir disparaître la législation existante concernant les relations de l'Eglise et de l'Etat, la vie de nos Ordres religieux et l'existence de nos écoles primaires confessionnelles garanties par la loi;

Se rappelant que la population de Thann a donné depuis le début de la grande guerre tant de preuves de la loyauté de ses sentiments français;

Se rappelant aussi qu'à Thann fut donnée par le général Joffre la promesse solennelle, renouvelée plusieurs fois par les représentants officiels de la France, que nos croyances et coutumes seraient respectées;

Est convaincue qu'un référendum organisé à ce sujet prouverait sans nul doute que la grande majorité des Alsaciens et des Lorrains s'élèverait avec la dernière énergie contre le projet de traiter ces engagements comme un chiffon de papier;

Proteste avec le même élan, avec lequel furent salués, dès août 1914, les premières troupes françaises, contre toute atteinte au régime religieux et scolaire en vigueur actuellement;

Prie son évêque, Mgr Ruch, de compter, aussi sur les Thannois, si des Vosges au Rhin, de Bâle à Wissembourg le peuple d'Alsace doit se dresser pour défendre ce qu'il a de plus cher, sa foi religieuse;

Est fière de ses 21 députés, qui ont eux-mêmes protesté, le 19 juin, contre les

mesures dont nous sommes menacés et les prie d'user, avec toute la vigueur possible, de tous les moyens dont ils disposent pour empêcher que le mécontentement l'égite qui déjà s'accuse dans toute l'Alsace ne prenne des proportions qui alarment les chrétiens fidèles et les bons patriotes que sont et veulent rester.

Les catholiques de Thann et de la région de Thann.

LETTE A S. G. MGR RUCH, EVEQUE DE STRASBOURG.

Bordeaux, 2 juillet.

Monseigneur,

Je viens de lire avec une joie qui n'est pas exempte de fierté la lettre écrite par Votre Grandeur aux catholiques de l'Alsace. Après une déclaration de guerre comme celle que renferme la déclaration ministérielle lue, il y a quelques jours, aux Chambres françaises, un cri d'alarme était nécessaire et, en le proferant, vous avez, en toute hâte et avec une fermeté pleine de sagesse, tracé à nos troupes leur devoir. Il faut se grouper; il faut se convaincre de la gravité du péril, et, en attendant l'heure de l'action, car elle ne tardera pas à sonner, il faut du sang-froid, de l'union, de la rapidité. "La patrie est une mère. Mais son pouvoir expiré là où expiré le pouvoir d'une mère." On ne saurait mieux dire, et vos paroles ont trouvé de l'écho dans la France entière. L'âme alsacienne menacée dans ses droits les plus sacrés et ses libertés les plus inviolables n'est-elle pas une partie, et non certes la moins belle, de l'âme française?

Aussi, tous les catholiques français voudront prendre part à la croisade qui s'organise dans votre diocèse, et les catholiques de notre Gironde seront particulièrement heureux d'offrir à votre témoignage de sympathie fraternelle. Ils se souviennent de la magnificence que les sénateurs et députés français que les sénateurs et députés d'Alsace et de Lorraine donneront à Bordeaux, le 1er mars 1871, et ils n'ont pas oublié la fête splendide par laquelle les représentants des chères provinces reconquises commémorèrent, à la Primatiale de Bordeaux, le 1er mars 1920, en présence de la première magistrature du pays, le grand acte patriotique dont je ne puis que louer le souvenir.

M'inspirant de votre noble et opportune initiative, j'enrage tous les Comités catholiques établis dans mon diocèse à étudier de plus près les lois qui régissent l'école, les rapports de l'Eglise et de l'Etat et les Congrégations religieuses et à se convaincre encore plus fermement qu'elles ont pour but et qu'elles doivent avoir pour résultat la déchristianisation de la France décidée depuis longtemps par les Loges maçonniques et qui est inscrite en toutes lettres dans le programme d'après-guerre élaboré en 1917, au Grand-Orient de Paris: "Il ne faut plus qu'il y ait une France catholique." Une conviction plus ferme produira chez les catholiques de nos Comités paroissiaux et cantonaux une résolution plus énergique, et je leur demande de la traduire du côté de la terre par des actes courageux et du côté du ciel par des prières ferventes. Que le Sacré-Cœur de Jésus, auquel je confie votre cause et la nôtre par le Cœur de la Vierge immaculée, délivre la France du XXe siècle du joug maçonnique, au moyen des héroïques et pieux fils d'Alsace, comme il délivra la France du XVe siècle du joug britannique, au moyen d'une héroïque et sainte fille de la Lorraine!

Veillez accepter, Monseigneur, avec mes félicitations et mes remerciements pour le bel exemple que votre chère Alsace nous donne à la suite de son vaillant évêque, l'hommage de mon respectueux et cordial dévouement en Notre-Seigneur.

x Paulin card. Ardieu, archevêque de Bordeaux.

WRIGLEYS

Après chaque repas

De toutes les friandises que vous pouvez acheter, c'est celle qui durera le plus longtemps; en outre, elle aide la digestion, elle nettoie la bouche et les dents.

La Comme Wrigley procure du plaisir et est avantageuse.

Cachetée dans une enveloppe hygiénique

WRIGLEY'S JULY FRUIT CHEWING GUM

THE FLAVOR LASTS

R32

EDUCATION

Collège Séraphique

des RR. PP. Franciscains

établi aux Trois-Rivières, (Canada)

Le Collège Séraphique a pour but de pourvoir au recrutement des Missionnaires Franciscains au Canada et dans les pays de mission. Pour répondre à sa fin éminente apostolique, l'oeuvre accepte les enfants en état de COMMENCER le COURS LATIN et qui offrent des marques suffisantes de VOCATION FRANCISCaine. L'éducation est donnée par les religieux eux-m

PAGE DE SHAWINIGAN ET DE GRAND'MERE

AU CONSEIL
DE VILLE DE
GRAND'MERE

(De notre correspondant)
Grand'Mère, 29. — Une des séances les plus orageuses que nous ayons eues depuis plusieurs mois a eu lieu en la salle de l'hôtel de ville, mercredi soir dernier. De vives passes d'armes entre les échevins Pelletier et Grondin d'une part, et les échevins Lafond et Trottier d'autre part ont vu émerger des intérêts tous les contribuables présents. Certaines discussions entre les contribuables présents ont même risqué de dégénérer en bagarre, à la sortie de l'hôtel de ville.

Tous les membres du conseil étaient présents, M. le Maire et MM. les échevins Pelletier, Grondin, Lafond et Trottier. M. le Maire H. Ortiz n'a pu assister à cette séance, étant retenu par des affaires de Grand'Mère.

Les plus gros sujet de discussion fut l'adoption du budget de 1924-25, qui prévoit une taxe spéciale de \$1.20 et une taxe foncière de 5 centimes le cent piastres d'évaluation.

MM. les échevins Grondin et Pelletier ont vivement protesté du fait que le budget présenté pour l'année ne prévoit pas certaines dépenses qui deviendraient nécessaires pour l'entretien, etc., ils s'objectent énergiquement, aussi, parce que les autres membres du conseil ne votent pas pour le budget.

Le Dr Paquin, Chef du Bureau de Santé Municipal proteste spécialement sur le fait que le conseil, par sa majorité refuse son concours à la fondation d'une Clinique Infantile et Pré-natale qui serait appelée à faire un grand bien chez notre population, en ne voulant pas voter la somme de deux cents dollars pour aider à la fondation de cette Clinique, alors que les Autorités Provinciales s'engagent à fournir une bonne part et la Laurentide Co., une somme de cinq cents dollars. Le maire paraissait plutôt favorable au projet mais vote quand même contre l'adoption de cette motion présentée par M. Pelletier et secondée par M. Grondin et qui se lit comme suit:

Attendu qu'une Clinique Infantile et Pré-natale rendrait de grands services à la population entière de cette ville.

Attendu que le Gouvernement Provincial est prêt à souscrire \$800.00 par année pour aider à la dite clinique.

Attendu que la Laurentide Co., est aussi prête à fournir une somme de cinq cents dollars par année pour aider à la dite clinique, à l'entretien de la dite clinique, à la condition que cette dite ville vote un montant de \$200.00 à cette fin.

Attendu que si la Corporation ne vote pas ce dernier montant, les citoyens de cette dite ville seront privés des sommes que le Gouvernement Provincial et la Laurentide Co., consentent à disposer aux conditions sus-mentionnées.

En conséquence, il est proposé par M. l'échevin J.-O. Pelletier, secondé par M. l'échevin Wilfrid Grondin, que la somme de deux cents dollars soit ajoutée au budget 1924-25 dans le Département de l'Hygiène pour assurer l'établissement d'une Clinique Infantile et Pré-natale.

Le vote est pris sur cette proposition et MM. les échevins Pelletier et Grondin votent en faveur, alors que les échevins Lafond et Trottier votent contre et le Maire appelé à voter donne la mort à ce projet magnifique qui aurait rendu de grands services à notre population au moment où nos mères s'inquiètent du fait que la mortalité infantile augmente dans des proportions alarmantes dans notre cité depuis quelque temps.

Une autre motion qui a soulevé également une vive discussion fut celle proposée par M. Grondin et qui se lit comme suit:

Attendu qu'une somme de cinq mille piastres perçue de la Electric Street Corporation apparaît au budget dans l'Etat des Revenus.

Attendu que cette somme doit être dépensée pour des travaux permanents, seulement, et non pas pour l'administration générale.

En conséquence, il est proposé par M. l'échevin Grondin, secondé par M. Pelletier, et résolu que ce conseil se déclare opposé à l'adoption du budget pour 1924-25, à moins que cette somme de cinq mille piastres soit attribuée pour des travaux permanents.

Cette motion est perdue par le vote des échevins Trottier, Lafond et le vote du maire.

Une vive discussion s'est élevée entre les membres du conseil au sujet de l'octroi d'une licence qui fut donnée à un certain propriétaire d'un petit cirque qui est venu en cette ville la semaine dernière.

Le conseil autorise le paiement de tous les comptes présentés, à l'exception du compte de MM. Desilets & Asselin, avocats, pour travail à la refonte des Règlements Municipaux. Ce dernier compte est pris en considération.

On autorise le comptable en chef M. Dugal à opérer certains versements de fonds tels que demandés dans sa lettre. M. H.-M. St-Cyr demande au conseil la remise de certaines taxes d'eau pour des loyers qu'il dit être vides depuis plus de trois mois. Comme la plainte ne fut pas faite à temps le conseil renvoie cette demande.

Lecture d'un télégramme de M. Yvan E. Vallée, Ingénieur du Département des Travaux Publics, de Québec, annonçant la visite à Grand'Mère de deux ingénieurs de son Département pour étudier la possibilité de la construction d'un pont sur le St-Maurice.

Lecture d'une lettre de M. Rosaire Prieur, secrétaire de l'Union des Municipalités remerciant le conseil d'avoir envoyé un délégué au Congrès de Percé. Le secrétaire donne lecture de plaintes faites par M. Ph. Thibault, M. Achille Gagnon, M. Donat Desroches et Mme Jos. Lavallée relatant, avec des détails, les causes à leurs propriétés par les dernières pluies, par les égouts du trottoir et du chemin.

Le secrétaire donne lecture de plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour 1924-25 par MM. J.-Donat Flageole, Séverin Dery et par le Canadian National Rys. et la plus importante par la Laurentide Power Co.

Les autorités du Laurentide Power Co., demandant à la cité de payer leur

Notes Sociales
de Shawinigan

M. et Mme J. H. Valiquette et leurs enfants Irène et Francis sont partis samedi pour un voyage de quelques jours à Derby Line et Old Orchard en compagnie de MM. Rodrigue Valiquette et Wilfrid Gauthier, de Montréal.

M. et Mme Pierre Gaboury, de St-Honoré de Chenley, et Mlle Rose Gaboury, de Central Falls, R. I., sont en promenade chez Mlle L. Caron, de l'Ave de la Station.

M. et Mme Emile Gagné et Mme H. Bernier sont allés à Montréal en automobile ces jours derniers.

M. J. Raymond Gélinas est de retour d'une promenade de quelques jours à Hudson, Co. de Vaudreuil.

M. le Dr et Mme Albert Dufresne et leurs trois enfants, de East Angus, étaient à la fin de la semaine en visite chez Mme O. Dufresne, de la 5ème rue.

M. Gélinas Plante, caissier à la Banque d'Hocheville, est parti dimanche pour une vacance d'un quinzaine qu'il passera à Québec, St-Raymond, etc.

M. W. H. Dodgson, de la firme Sharp, Milne & Co., de Montréal était à Shawinigan Falls à la fin de la semaine.

M. et Mme W. Fafard, Mlle Lucia Lambert et M. Saul Lambert sont partis samedi pour un voyage d'une semaine à New-York. Ils feront le trajet en automobile.

M. J. A. Larose et sa famille iront sous peu demeurer à St-Louis de France où M. Larose occupera la position de gérant de la St-Maurice Lime Co.

Berthe, Wilfrid et Muriel enfants de M. et Mme Emile Racine des Chutes Shawinigan sont partis pour un séjour à la campagne chez leurs grands-parents à Grand'P. Q. Ils seront de retour pour l'ouverture des classes au mois de septembre.

LE SPORT A
GRAND'MERE

(de notre correspondant)
Grand'Mère, 29. — Dans une superbe partie de base-ball jouée entre la "Laurentide" de cette ville et la "Shawinigan" sur le terrain de la L.A.A.A., en cette ville, ces jours derniers, notre équipe a triomphé de leurs adversaires par un score de 2 à 1. C'est dire que la lutte fut des plus contestées, et malgré que nos gens aient joué une partie exceptionnelle les visiteurs se sont défendus comme des lions et ont lutté énergiquement jusqu'à la fin, pensant pouvoir acquiescer le point de la victoire.

Brunelle, notre lanceur, aidé de Laniard, receveur fut l'âme de la partie. Tout le monde s'accorde à dire qu'il a gagné la partie. Brunelle a lancé une partie en vrai professionnel. Il a fait faire 9 strike out aux gens de Shawinigan, c'est un record. Martin a dû compter trois strike out pour lui seul, alors que Lafamme, Pink, Gignac, qui passent pour des maîtres-fraappeurs chez nos visiteurs ont passé dans le beurre, chacun une fois. Guay, Gosselin et Levasseur ont également fait chacun un strike out.

Brunelle n'a accordé que quatre hits aux visiteurs, faits par Pink, Lafamme Guay et Levasseur. Nos gens firent qu'une seule erreur. Une partie de la défaite des gens de Shawinigan peut être attribuée aux nombreuses erreurs qu'ils firent, soit 6.

Chez les visiteurs, la batterie de composait de Guay, lanceur, et de Robillard, receveur. Guay s'est fortement distingué et a joué une belle partie. Robillard, comme receveur, est une vraie étoile. Guay a accordé 4 hits à nos joueurs dont un par Goodacre, un par Boisioli, 1 par Michelin et un par Brunelle. Deux de nos joueurs, seulement furent strike out par Guay, ce furent Richardson et Keese.

Sur les buts le jeu fut superbe, tous les joueurs de chaque équipe ont en général joué bien.

Richardson, Keese, Goodacre et Boisioli ne sont fort distingués sur les buts, et au short stop, c'est Michel, Gauthier et Michelin, avec leurs yeux de lynx ont fait des coups d'arrêt superbes au champs.

Laurentide... 0 0 0 0 0 0 0 x-2
Shawinigan... 0 0 0 1 0 0 0 0-1

Arbitres: M. Matty Trottier et MM. D. Lalonde et Lafamme.

FAUSSE ALARME

(de notre correspondant)
Chutes Shawinigan, 29. — A minuit et demie samedi matin, une alarme était sonnée à la boîte 38, coin de la première rue et de l'Avenue Tamarac. Avec leur promptitude ordinaire, nos pompiers se rendirent à cet endroit mais ce fut pour constater qu'ils venaient de répondre à une fausse alarme. Malgré d'actives recherches, on ne parvint pas à découvrir l'auteur de cette mauvaise farce mais en tous cas le coupable fera bien de ne pas trop se risquer à ce jeu parce qu'il le regretterait certainement s'il était découvert.

nom sur le rôle d'évaluation pour les propriétés du Laurentide Power, prétendant que ces propriétés ne sont pas situées dans les limites de la cité de Grand'Mère. On se souvient que cette question a fait le sujet d'un débat intéressant à une assemblée du conseil l'hiver dernier, alors que l'avocat de cette compagnie soumit cette prétention devant les membres du conseil.

Toutes ces plaintes furent renvoyées, et après l'adoption de quelques changements la rôle fut homologué par le conseil. M. l'échevin Lafond donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée régulière du conseil il proposera l'adoption d'amendements au règlement. Nos chiffres montrent, comme on le voit, une progression constante dans la qualité du fromage produit, au fur et à mesure que la teneur en gras augmente.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

VARIOLE ET
VACCINATION

(de notre correspondant)
Grand'Mère, 29. — Une belle initiative du Dr Paquin, chef du Bureau d'Hygiène de notre ville.

La vaccination des enfants pauvres se fera gratuitement, par le médecin du Bureau de Santé Municipal.

VARIOLE ET VACCINATION

Les jours de vacance passent rapidement; bientôt les Classes ouvriront de nouveau leurs portes à la population scolaire. Il est temps pour les parents de songer à faire vacciner leurs enfants. Rappelons-nous qu'aucun enfant ne peut être admis à l'école sans fournir un certificat de vaccination.

Entente de sage prévoyance les parents qui n'attendent pas au dernier moment pour remplir cette obligation, évitant ainsi à leurs enfants la possibilité de perdre des jours de classe. A Jenner, médecin anglais, revient le mérite d'avoir contrôlé cette terrible maladie. Avant que la valeur de la vaccination fut démontrée par Jenner au dix-neuvième siècle, des millions de vies furent perdues par cette maladie, et les personnes ne portant pas des marques par cette maladie, et étaient une curiosité. Quelle différence aujourd'hui. Quand un cas de variole éclate dans une ville, c'est toujours la même vieille chanson d'individus non vaccinés.

Cette maladie serait inconnue, disparaîtrait entièrement si la Nation entière voulait se prévaloir de la vaccination. Cette protection peut durer des années, et le fait de contracter la maladie, après avoir été vacciné, est une preuve que l'immunité est en partie perdue et la maladie dans ce cas est généralement bénigne, ses effets nuis.

Les enfants devraient être vaccinés dès l'âge de un an et ensuite tous les sept ans au moins durant la période scolaire.

Si un enfant souffre d'une affection de la peau, il est préférable et parfois nécessaire de remettre la vaccination temporairement. La vaccination est absolument sans danger si elle est faite proprement avec du bon vaccin, et si la "plaie" est bien protégée contre l'infection.

Le Dr Paquin, Chef du Bureau de Santé, vaccinera gratuitement à son bureau à l'Hôtel de Ville, les enfants de famille pauvre, présentant un certificat signé par le Curé de la paroisse et attestant l'incapacité de payer.

RAPPORT
MUNICIPAL

(de notre correspondant)
Chutes Shawinigan, 29. — A la prochaine séance du Conseil municipal, qui sera tenue mercredi, le 6 août prochain, M. J. N. Valiquette, gérant de la cité, déposera son rapport pour le mois de juin 1924, dernier trimestre scolaire. On nous informe que ce rapport accusera un beau surplus dans les finances de notre cité pour l'année 1923-1924 se terminant au 30 juin 1924.

CIRQUE

(de notre correspondant)
Chutes Shawinigan, 29. — Des milliers de personnes non seulement de Shawinigan Falls, mais également de Grand'Mère et des paroisses environnantes, sont allées rendre visite au Cirque Sparks qui a passé ici la journée de vendredi.

LAIT PAYE SUI-
VANT SA RICHESSE

On sait que par ordre du ministère de l'Agriculture provincial, le lait porté aux fabriques de fromage est maintenant payé aux cultivateurs suivant sa teneur en gras. Ce nouveau mode de paiement est au reste basé sur la logique et l'équité; il est le seul qui effectivement donne justice aux patrons de ces fabriques. Autrement, c'est-à-dire payé au poids, exclusivement, il faut admettre que 100 livres de lait donnent toujours la même quantité de fromage, quelle que soit sa richesse; or c'est là une absurdité reconnue par tous ceux qui ont un tant soit peu au courant de l'industrie fromagère. D'ailleurs de nombreuses expériences ont été faites, au Canada et aux Etats-Unis, ailleurs également, démontrant jusqu'à l'évidence que le lait gras donne un plus fort rendement en fromage que le lait maigre.

Ainsi, on fait des expériences concluantes en fabricant, séparément, un certain nombre de fromages avec des laits de richesses différentes, et on a obtenu des rendements, par 100 livres de lait, augmentant progressivement avec la richesse. Voici, par exemple, la moyenne des résultats de 300 expériences obtenus à la station expérimentale de Geneva, dans l'Etat de New-York.

Pourcentage Livres de fromage

3.00... 8.30
3.25... 8.38
3.50... 9.45
3.75... 10.43
4.00... 10.60
4.25... 11.17
4.50... 11.74
4.75... 12.31
5.00... 12.90

Ces chiffres montrent, comme on le voit, une progression constante dans la qualité du fromage produit, au fur et à mesure que la teneur en gras augmente.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne environ 4 1/2 livres de fromage de plus que du lait dosant 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte un lait dosant 5%, la même somme d'argent pour 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité, mais ne dosant que 3%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à des poursuites judiciaires.

Notes Sociales
de Grand'Mère

Un parti composé de MM. H. A. Bédard, Gérant de la Banque d'Hocheville, J. O. Pelletier, agent du C.P.R., Fr. J. R. Lafontaine, MM. les avocats Auguste Desilets et Edouard Asselin ont fait un voyage de pêche à St-Jean, de l'île d'Orléans ces jours derniers et furent les hôtes de M. Léo Dugal, en villégiature dans sa famille depuis une semaine.

M. Jean-Paul Desbines, employés de la St-Maurice Fire Prot. Ass., à Wollen Pouches, passe quelques jours de vacances chez son père M. J. A. Desbines.

M. Willie Gélinas, est allé faire une promenade de quelques jours, la semaine dernière à La Durantaye, chez son parent M. Damase Roy.

M. Josephat Grenier est parti pour un voyage de quelques mois, à Casey, P. Q. dans l'intérêt de la Laurentide Co.

M. Louis Gignac, de Casey était de passage en cette ville la semaine dernière.

M. Elie Lavergne, de Shawinigan Falls était l'hôte de son frère M. Arthur Lavergne dimanche dernier.

Mlle Cora Lamalliche, de Montréal passe quelques semaines en promenade chez son frère M. Léo Lamalliche et sa sœur, Mme. Féril, à Québec.

M. et Mme Albert Lafond sont revenus d'une promenade d'une semaine à Plessisville.

—Etaient en visite dernièrement chez M. et Mme Pierre Jacques: M. et Mme Noël Barrette, de Fall River, Mass. Mme Léandre Jacques, de St-Didace, Mme A. Maurice de Woodstock, et Mme E. Comtois de Joliette.

Mlle Thérèse Jacob passe une quinzaine en visite chez des parents et amies à Montréal, Bordeaux et Ste-Anne.

Mlle Alida Brunelle des Trois-Rivières, était en visite chez Mesdames Vic. Campeau et Fred. Allard la semaine dernière.

M. l'abbé A. Dumas, étudiant au Séminaire des Trois-Rivières passe une vacance chez Mme Ph. Clermont.

Philippe Clermont et Mme Philomène Clermont sont allées en promenade dernièrement à St-Maurice chez des parents.

MM. Armand et Omer Clermont sont allés à Sorel la semaine dernière.

MM. J. Emile Roy et Willie Labrie sont partis mercredi dernier pour une promenade d'une semaine, en auto à New-York.

M. F.X. Baucher, officier de douanes est allé à Québec la semaine dernière.

M. Louis Gagné est de retour d'un court voyage à Québec.

Mme Elzéar Dallaire et sa famille passent un dizaine de jours en promenade chez des parents au Saguenay.

—Etaient en visite chez MM. P. C. Neault et dans la famille Rheaume, la semaine dernière à l'occasion des funérailles de Mlle Hortense Rheaume: M. et Mme Philomène Lamotte, de St-Louis de France, M. et Mme T. Beauchamp de Montréal, M. et Mme Char. Neault, de Montréal, M. et Mme Antonio Rheaume, du Missouri, M. et Mme Sophie Leblanc, de St-Grégoire, M. e. Mme Omer Landry, M. Jos. Landry, M. et Mme Napoléon Landry, d'Alma, M. William Landry, d'Alma, M. et Mme Alex. Desmarais, Mlle Bibiane et Ducharme M. Luca Ducharme, des Trois-Rivières, etc.

Mme Rodolphe Houde et ses deux fils Armand et Gabriel de St-David d'Yamaska étaient en visite à Grand'Mère, la semaine dernière chez M. et Mme H. Houde.

M. et Mme Maurice Briddette, ainsi que M. et Mme Napoléon Grenier, de Cacoua, étaient en promenade la semaine dernière chez Mme J. Renaud et Mme E. Aubin.

M. Hector Béland et ses deux filles Yvonne et Ursule, étaient les hôtes de M. J. M. E. Marcotte dimanche dernier.

M. et Mme Léopold Boileau ainsi que M. et Mme Paul Beaudoin, et leurs jeunes filles Mariette et Lucie de St-Théodore d'Acton, ont passé une semaine en promenade à Grand'Mère et à St-Flore chez des parents.

Mlle Hélène Robillard est partie ces jours derniers pour une promenade d'une quinzaine de jours à Lowell, Mass. et Manchester.

Mme Donat Champoux et ses enfants sont revenus ces jours derniers d'une promenade de six semaines à St-Anselme de Dorchester, chez ses parents.

Miles Blanche et Yvonne Hébert, de Jonquières, Lac St-Jean étaient les hôtes de M. et Mme Wilfrid Lacroix, et de MM. et Mesdames Eugène et Fred Allard, la semaine dernière.

Mme Elz. Dumont et sa famille de l'Abitibi étaient les hôtes de M. et Mme J. A. Grenier la semaine dernière.

M. Harnais des Lampron est parti ces jours derniers pour un voyage de quelques semaines à Manchester N.H. chez son fils Donat.

M. Alphonse Duval, de la Banque Provinciale a passé la fin de semaine chez ses parents à St-Tite.

Mlle A. St-Cyr de Montréal était en visite dernièrement chez M. Jos Trussard.

Mlle Eldina Simard est partie pour une vacance de quelques semaines à Montréal et Sherbrooke.

Mlle Julie Allard de Montréal était en visite dernièrement chez M. Fred Allard.

M. Louis Gagné est de retour d'un court voyage à Québec.

Mme Elzéar Dallaire et sa famille passent un dizaine de jours en promenade chez des parents au Saguenay.

—Etaient en visite dernièrement chez M. et Mme Pierre Jacques: M. et Mme Noël Barrette, de Fall River, Mass. Mme Léandre Jacques, de St-Didace, Mme A. Maurice de Woodstock, et Mme E. Comtois de Joliette.

Mlle Thérèse Jacob passe une quinzaine en visite chez des parents et amies à Montréal, Bordeaux et Ste-Anne.

M. Félix Levasseur de Montréal était en visite chez des parents la semaine dernière.

Les visiteurs suivant d'Almaville étaient de passage ici la semaine dernière: Mme Joseph Veilleux, M. et Mme Phil. Veilleux, M. et Mme Donat Veilleux, M. Art. Lamotte, M. H. Ford, Mlle Cécile et Hortense Lamotte, MM. Joseph et Donat Drolot, Mme Albert Veilleux, M. Georges Levasseur.

M. Johnny Lamotte de St-Wenceslas était en visite chez ses parents la semaine dernière.

M. Léonard Boivert est parti pour une promenade de quelques semaines à Montréal et Sherbrooke.

M. F. M. Oliphant, de la British Empire Research Station, de Londres, Angleterre était l'hôte de M. Elwood Wilson la semaine dernière.

Mlle E. Dufresne de Montréal était l'hôte de M. et Mme A. O. Allan, ces jours derniers.

M. Thos. L. Tremblay doit faire le voyage en Acadie organisé par Le Devoir.

Mme Martin F. Lawless, et ses enfants, ainsi que Mlle Cécile Bienville passent une quinzaine en promenade chez des parents à Varennes et à Lonsdale.

Mlle Stella Lacroix, de Montréal en visite depuis une quinzaine est retournée à Montréal ces jours derniers.

Mlle Estelle Doucet, de Valleyfield qui l'accompagnait est également retournée dans sa famille.

M. Geo. Boilard, M. et Mme Jos. Roy et leur enfants Léonard et Lilian, de Nashua, sont en visite chez M. Cérise Laquerre.

(A CONTINUER)

SEMAINE De PREVENTION Des Accidents



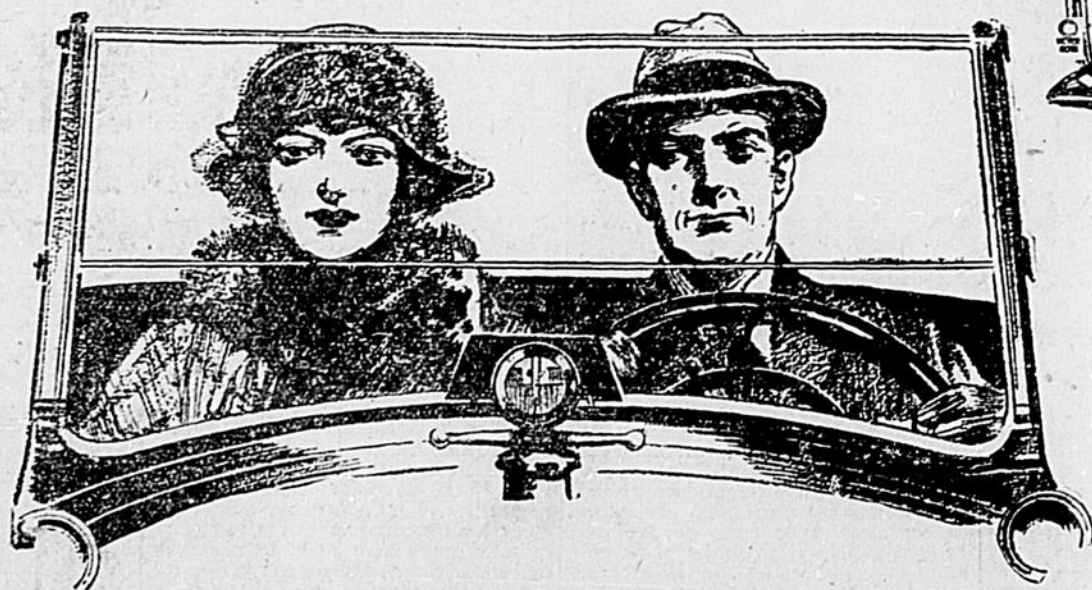
La prudence en auto, à la ville comme à la campagne, est le présage d'un bon voyage.

---O---

Y manquer, ne fut-ce qu'une minute, c'est risquer sa vie et celle de bien d'autres personnes.

---O---

Observez les règlements de circulation et ne hasardez rien.



Ne faites pas de vitesse, ou le recorder tiendra record de vos excès.

---O---

Ne vous servez pas de vos grosses lumières en ville, leur clarté trop brillante éblouit et sera cause de méprise certaine.

RAPPELEZ-VOUS
QUE LA VIE DE
VOTRE PROCHAIN
VAUT LA VOTRE.



Mettez un frein à votre anxiété si vos freins ne fonctionnent pas très bien.

---O---

Aux coins des rues, faites jouer votre "CORNE", c'est salulaire pour tout le monde.

---O---

Gardez votre droite, quoi qu'il arrive, la voie sera toujours libre.



Les parents ne doivent jamais laisser leurs enfants jouer dans la rue.

---O---

Regardez de chaque côté de la rue avant de la traverser, et traversez au coin et non de biais.

